Biblio. Parlement

L'ETENDARD,
Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.
BUREAUX: 37 RUE ST-JACQUES.
ABONNEMENT POUR LA VILLE
UN AN $6.00
SIX MOIS $3.00
ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:
UN AN $5.00
SIX MOIS $2.50
ABONNEMENTS A L'ETRANGER:
Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'U
Prusse, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).
EDITION HEBDOMADAIRE.
ABONNEMENT ..... $1.00 par année.
Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chaque.
Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

Annonces pour chambre ou pension.
Annonces pour objets perdus ou trouvés.
AVIS
Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufacturiers ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés raison de vingt centins la ligne.
TARIF DES ANNONCES.
Par li-
gne.
Annonces insérées, et publiées tous les jours 0 07
de trois fois par semaine 0 07
de deux fois de 0 08
de une fois de 0 08
Un mois, tous les jours 1 00
Deux mois, de 1 50
Trois mois, de 2 00
Six mois, de 3 00
Un an, de 5 00
Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins.
Avis de Naissance, Mariage ou Décès.
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,

3me ANNEE — MONTREAL, VENDREDI, 7 AOUT 1885. — No. 179

LE ROYAL PROSCRIT

PAR PAUL FEVAL

(No. 33)

(*Suite*)

—Celui du bonhomme. Et voyez un peu ce que c'est que ce Paris qu'est si grand ! Comme la demoiselle n'avait ni sou ni maille pour nourrir la Poupette, les quatre petiots et la la tante Catherine, j'ai voulu travailler de mes bras, pas vrai? Or je sais tout faire, la menuiserie, les chaussures, la cuisine et le reste. Pas moyen de trouver de l'ouvrage, aussi vrai comme vous embaumez la bonne odeur, la comtesse !

L'épouse réconciliée lui prit la main. Il se recula.

—Pas de bêtises ! ordonna-t-il, car il était à son sixième verre et il avait de l'aplomb. Comme quoi, on serait mort de faim tout le monde sans une histoire. Ça vaut la peine d'être racontée : Deux jolis jeunes gens, un monsiènr et une dame, mais jolis, jolis ! Ils passaient en carrosse. On venait de nous chasser de l'auberge où nous étions, rue Saint-Honoré, et la demoiselle pleurait. Le carrosse s'arrêta, oui dà ! Il y a encore du bon monde. Ils descendirent tous deux, les tourtereaux : Et « qu'avez-vous, pauvre femme ? » Et « que vous faut-il ? » Et « qui est cette jolie enfant ? » Je parle de la Poupette, s'entend...

—Grâce ! cria l'épouse en se bouchant les oreilles. Tu me fais perdre la tête, mon garçon. Qu'est-ce que c'est que tout cela ?

—Ah ! dame, riposta Nicaise, nous ne les avons point gardés ensemble, écoutez donc ! les bêtes que vous savez bien. Je n'aime pas qu'on me tutoie... J'ai bientôt fini. Versez, ça vous amusera... Fallut tout raconter, tout en grand. Et quand le monsieur et la dame surent que nous venions de Bar-le-Duc, et qu'on avait été victimé par les coquins du chevalier de Saint-Georges.....

—Hein ?... fit l'épouse, redevenant tout à coup attentive. Le chevalier de Saint-Georges !

—Leur bourse y passa, poursuivit Nicaise, et ils promirent de faire avoir à la demoiselle une bonne place... la poste de Nonancourt.

—Nonancourt ! répéta l'épouse, qui interrogea sa mémoire.

Puis elle pensa :

—C'est ce que voulait ce jeune impertinent, le vicomte Raoul, comprenez !

—Seulement, continua Nicaise, ils ne voulurent pas dire leurs noms, et on ne les a plus revus. N'empêche qu'on vivotte avec leur bourse depuis le temps, les chérubins ! et que tout en vient : ma casaque neuve, ma toque et le parapluie... Voilà donc qu'hier M. Ledoux arrive et dit à la demoiselle : Ne faut pas tant m'en vouloir, je vas vous procurer le bureau de poste de Nonancourt...

—Encore ! s'écria l'épouse stupéfaite. Pensez ! Toujours cette poste-là !

—Il n'y a qu'une chose qui m'étonne, acheva Nicaise, c'est de ne pas trouver ici M. Ledoux, car il m'avait bien donné son adresse dans cette maison.

L'épouse réfléchissait.

—Comment s'appelle votre demoiselle, mon garçon ? demanda-t-elle,

—C'est la fille au défunt père Olivat, pardié ! répondit Nicaise.

L'épouse prit le placet de Raoul, qui était encore sur le sofa, et le parcourut des yeux :

—Hélène Olivat ! lut-elle.

Elle eut l'imprudence d'ajouter :

—Est-ce qu'elle est aussi belle que moi, votre demoiselle, savez-vous ?

Nicaise but un maître verre de vin et baussa les épaules, disant :

—Si je sais, la comtesse ! Je sais qu'il n'y a point sa pareille à Paris !

L'épouse prit une pose de colombe et murmura :

—Le sentiment... la vertu... l'union des âmes. Savez-vous écrire jeune villageois ?

—Qu'est-ce que ça vous fait ? demanda Nicaise.

—Enfant ! rdprit-elle, concevez, depuis ma plus tendre adolescence je cherche la candeur et la sensibilité.....

—Je ne les ai point trouvées, ces choses-là, riposta le fatout.

Il se leva ; la vaste Hollandaise le retint par son parapluie. Ce fut son manteau que Joseph perdit. L'épouse éthérée ne Roboam Boër n'eut que le parapluié en coton bleu du fatout.

La porte s'ouvrit tout à coup el mein herr Roboam entra, accompagné d'un joli seigneur, enrubanté sur toutes les coutures, mais dans un tout autre goût que l'épouse.

Mein herr Boër était un hollandais très-laid à cheveux plats, à longues oreilles désourlées, et dont la jaune maigreur faisait un contraste complet avec l'embonpoint extraordinaire de sa moitié. Sa physionomie ne prévenait point en sa faveur.

—Epouse Boër, dit-il, je vous présente mes compliments-

—Un beau parapluie ! murmura le compagnon du mari, qui s'inclina très-bas.

—Malheureux ! déclama l'épouse, qui lança un regard terrible au fatout, vous m'avez compromise aux yeux de mon mari et de M. le marquis de Romorantin, concevez !

—Ça le marquis de Romorantin ! s'écria Nicaise. C'est M. Ledoux... Bonjour, monsieur Ledoux.

—Bonjour, mon ami Nicaise, répondit le marquis en souriant.

—Vous voyez bien que c'est M. Ledoux ! dit Nicaise triomphant. Rendez mon parapluie ! ah ! mais !

D'un geste noble, l'épouse le lui tendit, puis, se tournant vers son mari, elle dit :

—Mein herr Boër, ce villageois sollicitait mon appui pour obtenir la poste de Nonancourt en faveur d'une malheureuse fille, la nommée Hélène Olivat.

—Refusez, dit tout bas le marquis à Roboam : refusez tout net.

—Epouse, répliqua mein herr Boër, nous verrons, nous réfléchirons. Maintenant que M. le marquis vous a présenté ses devoirs, comme il le désirait, nous prenons congé de vous, afin de parler affaires.

—Madame la comtesse, dit le marquis en lui baisant la main, a tout uniment la plus délicieuse toilette que j'aie admirée en ma vie.

—Et simple ! dit l'épouse, qui fit un tour complet pour se laisser voir de tous les côtés

—Et simple ! répéta le marquis.

Il se tourna vers le fatout et ajouta :

—Allons, mon garçon, ta commission est faite ; va-t'en !

Je ne demande qu'à m'en aller, répondit Nicaise. A vous revoir, monsieur Ledoux ! Bonsoir, la compagnie !

Il prit la porte. Mein herr Boër et le marquis s'éloignèrent au même instant. En descendant les escaliers, Nicaise se dit :

—Tout de même, j'ai r'eu mon parapluie ; mais la demoiselle n'a pas son brevet.

Mein herr Boër et M. le marquis de Romorantin, qui semblait être son conseiller privé, avaient gagné le cabinet d'affaires, situé à l'autre extrémité de l'hôtel. Mein herr différait de sa femme, non-seulement par la couleur et le poids, mais encore parce que son accent hollandais était sans mélange d'allemand. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, triste, froid, et dont l'apparence monotone faisait ressortir encore les allures sémillantes de son factotum, M. le marquis de Romorantin.

—Maître Gadoche, mon brave, dit-il en s'asseyant à son bureau, j'aime bien à savoir le fond des choses. Pourquoi m'avez-vous dit de refuser ce brevet ?

—Nous allons causer de cela, répliqua le brillant marquis, plongé dans une bergere et les pieds au feu. Auparavant, il convient de traiter des questions beaucoup plus graves.

—Alors, Gadoche, mon garçon, s'il s'agit de choses graves, arrivons tout de suite à mylord ambassadeur. Le comte Stair est mécontent, et se plaint des lenteurs que subit l'affaire.

(*A continuer*)

REPRODUCTIONS.

(De *L'Univers*)

La fête de saint Vincent de Paul a été célébrée cette année avec une pompe exceptionnelle ; on en sait la raison.

Il y a deux ans, le Souverain-Pontife Léon XIII décernait à ce héros de la charité le titre glorieux de patron de toutes les œuvres pies de France. Mais à la demande de 293 évêques appartenant aux diverses parties du monde, sans compter les 80 évêques du concile de Baltimore, dont la supplique n'est arrivée à Rome qu'après la décision prise par le Souverain-Pontife, Léon XIII a décrété que le titre réservé d'abord à la France serait étendu à l'Eglise universelle : en conséquence, cette année, on célébrait pour la première fois saint Vincent de Paul patron des œuvres pies de l'Eglise universelle.

MM. les lazaristes, qui possèdent le corps de leur saint fondateur, placé dans un reliquaire magnifique, don de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, ont célébré à cette occasion un triduum qui a précédé la fête de saint Vincent de Paul, et qui a été suivi fort religieusement par un grand concours de fidèles.

Le matin du premier jour, M. le supérieur général de la congrégation a ouvert le triduum par une messe de communion avec chant de cantiques ; le second jour, la messe a été dite par Mgr Bonetti, évêque titulaire de Cardika dans la Macédoine, de la congrégations des lazaristes, sacré le dimanche précédent. Le troisième jour, la messe a été célébrée par Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Dans la soirée, le sermon, suivi du salut et de la bénédiction du Saint-Sacrement, a été prêché par M. l'abbé Demimuid, chanoine honoraire de Bayeux, ancien professeur à la Sorbonne.

Le dimanche 19 juillet, la fête de saint Vincent de Paul amenait une foule considérable à la chapelle des lazaristes, très bien décorée. C'est S. Exc. Mgr di Rende, archevêque de Bénévent et nonce apostolique en France, qui a officié pontificalement toute la journée. Le panégyrique du saint a été donné par le rév. P. Gironet, dominicain, qui s'est attaché à faire ressortir les mérites et les innombrables bonnes œuvres de saint Vincent de Paul. L'enceinte de la chapelle se trouvait de beaucoup insuffisante pour contenir les fidèles qui refluaient dans la grande cour longeant la chapelle et débordaient même sur les trottoirs de la rue de Sèvres.

Dans le diocèse de Paris, sans parler de l'église paroissiale placée sous le vocable de saint Vincent de Paul, et située rue Lafayette, deux autres églises ont un motif tout particulier d'honorer ce grand saint : ce sont l'église de Clichy-la-Garenne, dont saint Vincent de Paul fut autrefois le curé, et qui le fête maintenant comme un patron principal; et l'église Levallois-Perret, qui faisait partie jadis de la paroisse de Clichy, et qui, ayant le jeune martyr saint Justin pour premier patron, a dû prendre saint Vincent de Paul pour patron secondaire.

Dans ces deux paroisses, MM. les curés ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour rehausser aux yeux de leurs paroissiens ce beau titre donné à saint Vincent de Paul par le Souverain-Pontife Léon XIII.

A Levallois-Perret, le fondateur et premier curé de la paroisse, aujourd'hui chanoine titulaire de Paris, invité par M. le curé actuel à présider les offices de la fête, a pris la parole après l'évangile de la messe solennelle qu'il célébrait, et sur ce texte du psaume 118, *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me*, s'est attaché à signaler la source de la sainteté et des innombrables bonnes œuvres de saint Vincent de Paul, dans la pratique parfaite de ces paroles du Prophète royal reflétant des siècles à l'avance le sublime enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez la paix de vos âmes.

Cela dit, que l'on compare l'enthousiasme de la masse des gens de bien comblant d'honneurs, selon la volonté de l'Eglise, incessamment et d'un bout du monde à l'autre, ce grand serviteur de Dieu dont tous les pas sur cette terre ont été marqués par de généreux soulagements de l'humanité souffrante ; oui, que l'on compare ce spectacle vraiment grandiose avec ces honneurs éphémères rendus par la libre-pensée à ses prétendus grands hommes, en réalité vrais fléaux de la société ! Que les sectes impies décernent des statues et des couronnes à ces philosophes devenus imbécilles à force d'avoir plus d'orgueil que d'esprit, on n'en fera comprendre quo mieux l'à-propos de ce cri d'un noble cœur échappé au célèbre Joseph de Maistre, en parlant du coryphée de l'impiété Voltaire : *Paris le couronna, Sodôme l'eût banni !*.....

C. M. LE GUILLOU.

(De *L'Univers*)

L'Union monarchique du Finistère publie la note suivante :

" Le terrain sur lequel doit s'élever à Sainte-Anne le monument à la mémoire de Monsieur le comte de Chambord est enfin acheté, et au nom des membres du comité dont les noms suivent. Les personnes qui n'ont pas encore souscrit sont invitées à le faire sans tarder si elles veulent *y prendre part*.

Les souscriptions sont reçues par M. Camille de Dieuleveult, président de l'ancien comité royaliste et délégué du comité pour l'érection du monument à Keranouës en Bohars, près Brest, et aux bureaux de l'*Union monarchique*.

Dieu daigne bénir cette œuvre entreprise pour l'honneur de son nom, et en mémoire du très noble, très regretté prince Henri, comte de Chambord, le dernier de la branche aînée des Bourbons de France."

Membres du comité.

Comte de Blacas, président d'honneur ;
Général baron de Charette, président ;
Marquis de Dreux-Brézé, vice-président d'honneur ;
Lucien Brun, senateur, vice-président ;
Comte de Lambilly, vice président ;
De la Bouillerie, ancien ministre ;
De Carayon-Latour, sénateur ;
Marquis de Cariolis ;
Comte A. de Mun, député ;
Noël le Mire ;
De la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, député ;
De Saint-Victor.

(De *L'Univers*)

SAINT-IGNACE,

par le P. Marin de Boylesve. In-18. Haton, 35, rue Bonaparte. Paris.

A l'approche de la fête de saint Ignace, nous recommandons un tout petit livre que le P. de Boylesve offre au public sous ce simple titre : *St-Ignace*. Ce grand homme se résume tout entier dans un livre et dans une œuvre. Le livre s'appelle : *Les Exercices spirituels* ; l'œuvre se nomme *la compagnie de Jésus*. L'œuvre est le fruit du livre. La compagnie sort des Exercices, qui en contiennent l'idée. Lisez le petit livre que nous annonçons, vous saurez ce que sont les exercices spirituels, ce qu'est la compagnie de Jésus. Vous saurez aussi ce qu'est un jésuite, et vous comprendrez pourquoi il en est qui leur en veulent et qui n'en veulent pas.

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Montréal

6 août.

ENTRÉES

Brigantin Our Annie, Raymond, de Jurks Island, Carbray, Routh et Cie, sel.

Goëlette Marie Erzélie, Bernier de Ste-Anne, C B, C A Boucher, plâtre.

Vapeur Lake Winnipeg, Campbell, de Liverpool, H E Murray, général.

Barque Etta Stewart, Adams, de Sydney, Anderson McKenzie et cie, charbon.

Vapeurs : Boralma, Anderson, d'Anvers, Munderich et cie, général ; Poline, Delisle, de Sydney, H Dobell et cie, général ; Cynthia, Taylor, de Glasgow, R Reford et cie ; Siberian, Moore, de Glasgow, H A Allan, général ; Ontario, Couch, de Liverpool, D Torrance et cie, général ; Benavista, Anderson, de St Jean, Kingman, Brown et cie, charbon ; Drocona, Cummins, de New-Castle, R Reford et cie, général ; Prior, Graham, de Little Glace-Bay, W Muir et fils, charbon.

SORTIES.

Barque Lima, H. D. Carvin, pour Buenos Ayres, D. Shaw, bois de sciage.

Vapeur Titania, A. McLean, pour Glasgow, R. Beford et cie, général ; Erl King, T. Priske, pour Londres, R. Reford et cie, général.

Barque Achille, 589 capitaine A Parwick, pour Penarth Roads, Anderson, McKenzie et cie, madriers ; Coronilla, 375, capitaine J. Gawin, pour Glasgow, J. C. Sidey, madriers.

Port de Québec

ENTREES

Vapeur Ontario, Couch, Bristol, W. M. Macpherson et cie, général.

Barque Minnie Carmichael, Taylor, Ililo, pour Montréal, sucre.

Vapeur Bonavista, Anderson, Sydney, C B pour Montréal ; Bonavista, Anderson, Sydney, C B pour Montréal, charbon ; Prior, Graham, Sydney, C B pour Montréal ; Dracona, Sangster, Newcastle, pour Montréal.

SORTIS

Vapeur Ontario, Couch, Montréal, W M Macpherson.

Barque Sola, Jusiems, Londres, R R Dobell et cie.

Goëlette Lady Belleau, capitaine, Tremblay, Montréal ; Marie Anna, capitaine Menard, Montréal.

BULLETIN FINANCIER

6 août 1885.

Le marché financier n'offre pas à l'intérieur de changement notable, les prêts restent aux mêmes taux., de 3 à 4 p. c., et de 7 à 7½ p. c. pour prêts au commerce.

Le change sur Londres est tranquille.

Les taux sont : de $4.85 à $4.85½ pour 65 jours et de $4.89 à $4.88½ pour 3 jours de vue.

Le change sur New-York est au pair.

La bourse est tranquille ; les cours sont un peu plus faibles qu'hier, mais pas assez pour faire présager une véritable reculade. Les principaux acheteurs s'abtiennent et les cours s'en ressentent, voilà tout. Hier, la banque de Montréal ouvrait à 202¼ ; aujourd'hui à 201½ ; après être descendue à 201¼, elle revient à son premiers cours et s'y maintient.

Notons la hausse des actions de la compagnie de coton Hudon, qui fait aujourd'hui 80. C'est un bon signe.

Les autres valeurs sont assez bien tenues. La banque du Commerce fait 127½ en hausse sur les dernières ventes d'hier.

Le Gaz est un peu au-dessous des cours d'hier ; il fait aujourd'hui 188½ et 188¾, mais il baisse ensuite à 188¼ et on clôture il n'y a plus acheteurs qu'à 188.

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

B. de Montréal, 35 à 201½.
B. des Marchands, 32 à 115½. 2 à 115¼.
B. de Toronto 25 à 185½, 13 à 186, 50 à 185¾.
Télégraphe, 25 à 126½, 100, à 126¼.
Richelieu, et Ontario, 100, à 58½, 50 à 58¾.
Gaz, 200 à 188¼ 25 à 188¾.
Cie de coton Hudson. 25 à 79¾.

APRES-MIDI

B. de Montréal, 10 à 201½, 35 à 202¼, 2
B. des Marchands, 12, à 115¼.
B. Ontario, 25, à 108¼.
B. du Commerce, 20 à 127¾.
B. de Toronto, 15, à 185¾.
Cie de coton Hudson, 25 à 80.
Gaz, 75, à 188¼, 250 à 188¾.

4 Août.

SORTIES

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés étrangers

Chicago 6— Les cours pratiques aujourd'hui pour disponible sont :

Blé 87¾c.
Maïs 47¼c.
Avoine 26¾c.
Lard salé $9.40.
Saindoux $6.32½
New York, 4 aout— Coton tranquille 10 7/8 à 10 9/16 *futures* faibles.

Farine soutenue, super State and Western de $3.25 à 3.75 commune à choix, extra superfine, State and Western, de $3.25 à $5.25.

Blé ouvert lourd s'est raffermi, No2, roux, septembre, 101 à 1¾.

Seigle lourd, nominal.

Maïs en hausse.

Mêlé, de 52 à 54½c.

Orge négligée

Avoine ferme mêlée de 39 à 45, de l'ouest de 37 à 43c ; No 2 août, 33½ à 33¾.

Lard salé, faible $11.00 à $11.25.

Saindoux, ferme, $6.62½.

Mouvement des denrées

New-York, 6.

Les arrivages et les ventes de la journée ont été :

	Arrivages	Ventes.
Farines, barils....	10,509	9,000
Blé, minots....	82,400	800,000
Maïs, "	59,000	320,000
Avoine, "	120,650	120,000

Dépêche de Beerbohm

Liverpool, 6 août 1885.

Chargement en vue : Blé inact., mais pas d'offres.

Chargement en passage, prêts à partir : Blé lourd, mais assez faciles.

Marchés de province, anglais soutenus, français tranquilles.

Quantités de grains en passage :

	Continent	Royaume Uni
Blé.....	150,000 quarts	2,150,000 quarts
Maïs....	30,000 do	230,000 do

Liverpool sur place : Blé inactif à l'ouverture, mais tendance à la hausse.

Paris : Blé et farines tranquilles.

Marchés de Montréal

Bestiaux.—Au marché de la Pointe St-Charles, il y a eu aujourd'hui une baisse considérable, par suite de mauvaises nouvelles d'Angleterre. Les prix qui étaient restés soutenus pendant plusieurs semaines sont tombés tout à coup, et quoique la demande fût encore bonne, les acheteurs n'ont pas voulu monter au-delà de leurs prix. Il a fallu donc que les détenteurs laissent leurs prétentions. Les animaux d'exportation se sont vendus 4½, 4¾ et 5c. Les animaux pour la boucherie ont fait de 3¾ à 4¼c. poids vif. Les moutons se sont aussi ressenti de cette baisse et sont tombés à 3½ et 3¾c. Les veaux restent de $4 à $6 ; les porcs sont sans changements. Les arrivages du lundi à mercredi, inclusivement, ont été : bêtes à cornes 1167 ; veaux 85, moutons 1241, porcs 123.

NOTES

Nous donnons ci-dessous la classification des foins et des pailles telle qu'adoptée par la bourse du foin et des produits du Manhattan, à New-York :

Foin No 1—Foin extra, doit être du timothy pur, parfaitement sec, d'une brillante couleur naturelle, sain et bien emballé. No 2—Foin de bonne qualité, doit être du timothy ne contenant pas plus d'un quart de *red top or blue grass*, d'une couleur brillante, sain et bien emballé. No 3—Foin moyen ; doit contenir le timothy ne pouvant faire du No 2, mêlé dans la même proportion de *red top or blue grass* et de trèfle ; doit être sain et bien emballé.

Le foin mêlé de trèfle se compose des foins contenant deux tiers de trèfle et un tiers de timothy ; doit être convenablement sec, sain et bien emballé.

Le foin d'exportation comprend le foin qui est de qualité au-dessous de celles ci-dessus énoncées ; peut provenir de prairies naturelles, ne doit pas contenir plus d'un tiers de trèfle, être sain, bien emballé, et pur de tout *wild or bog*.

Le foin de trèfle doit être de pousse moyenne, sec, de bonne couleur, sain et bien emballé. Le foin non classé se compose des foins rejetés, et comprend les foins humides, détériorés, de mauvaises couleurs, ou offrant toute autre particularité malsaine.

Paille No 1—Paille de seigle ; doit être propre, brillante, longue, mise en bottes, saine, bien et fortement emballée. No 2—Paille de seigle ; mêmes conditions que ci-dessus, mais paille moins longue. La paille d'avoine classée doit avoir les mêmes qualités que la paille de seigle classée.

—*Moniteur du Commerce*.

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

6 août.

	s. d		s. d
Farine ar quint l.....	00.0	@	00.0
Blé de printemps.....	6.8		6.10
Blé rouge	6.9		6.11
Blé, Californie No 2.....	6.8		6.10
" No 1.....	7.0		7.2
Maïs.....	4.7		0.0
Avoine par 100 ℔.....	0.0		0.0
Orge	0.0		0.0
Pois	5.7		0.0
Lard salé	55.0		0.0
Saindoux	34.0		0.0
Lard fumé	30.6		31.6
Sulf..	28.0		0.0
Fromage nouveau.....	39.0		0.0

ARRIVAGE DES DENREES

Montréal, 6 août 1885.

	Canal.	G.-T.	C. P
Blé, minots	26583	6450	8640
Maïs "	....	....	....
Pois "	....	950	808
Avoine "	....	2700	400
Seigle "	....	....	....
Orge "	....	....	....
Farine, barils.	3910	145	1158
Farine d'avoine "	....	140	214
Lard salé "	....	....	....
Saindoux "	6	3	....
Barre, tinettes	52	193	57
Fromage caisses...	1932	839	....
Porcs abattus... ..	....	....	....
Suif, barils	....	2	....
Cuir, rouleaux.....	24	327	....
Alcools	....	....	....
Tabac, colis	....	60	....
Pétrole	....	120	....
Peaux crues.....	....	700	....

MARCHE DE MONTREAL

Grains et Farines

6 août.

Supérieure extra.....	$4 20	@	4 25
Extra superfine.....	4 03	@	4 10
Extra du printemps...	3 80	@	3 35
Forte (canadienne)	4 00	@	4 15
Forte (manitoba)	4 50 à		4 55
Fo' de boulangerie....	4 50	@	4 75
Superfine	3 55	@	3 60
Fine	3 40	@	3 45
Middlings	3 20	@	3 30
Forte en sacs de 100 lbs.	2 00	@	2 05
Extra " " .	1 90	@	1 95
Sup. " " .	1 80	@	1 85
Forte de blé rouged'hiver en poche de 100 lbs	2 30	@	2 40
Blé rouge d'hiver.....	0 92	@	0 93
" blanc "	0 91	@	0 92½
" rouge du printemps.	0 92	@	0 93½

Issues de blé :—

Son (gros)	$14.00 à	15.00
" (fin).....	15.50	16.00

Grains grossiers.

Pois le minot.....	$0	78 à	0 79
Avoine.....	0	35½ à	0 36
Seigle	0	67½ à	0 69
Orge.....	0	59 à	0 65
Maïs.....	0	60 à	0 64

Pas de rentes à la Halle aux blés, et pas de changement dans les prix.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par dépêche.)

7 août.

Clôture :

Blé rouge No 2,	
do do août.....	0 00
do do septembre.....	1 01½
do do octobre	1 03½
do do novembre	1 05½
Maïs	
do do août.....	00
do do septembre.....	54½
do do octobre	54½
do do novembre ...	54¾
Avoine	
do do août.....	00
do do septembre.....	31¾
do do octobre	31¾
do do novembre	00

MARCHE DE CHICAGO.

(Par dépêche)

5 août.

Blé livraison		
" " août	0 00	
" " septembre	0 89¾	
" " octobre.....	0 92	
" " novembre.....	0 94½	
Maïs livraison		
" " août	0 00	
" " septembre	0 47	
" " octobre.....	0 46	
" " novembre.....	0 42¾	
Avoine livraison		
" " août	0 00	
" " septembre	0 25½	
" " octobre.....	0 24¾	
" " novembre.....	0 00	
Lard salé livraison		
" " août	0 00	
" " septembre	9 42½	
" " octobre	9 50	
" " novembre.....	9 30	
Saindoux livraison		
" " août	0 00	
" " septembre	6 35	
" " octobre	6 40	
" " novembre.....	0 30	

BEURRE ET FROMAGE

Nous cotons :

Beurre crémeries, frais..	0	17	0 18½
Des Townships	0	15	0 16
Morrisburgh.....	0	13	0 16
De l'Ouest	0	12	0 13½
Brockville	0	13	0 16
Vieux beurre	0	6	0 12
Fromage,			
Fromage choix.....	0	06½	0 07¼
Fromage bon..... ..	0	06	0 06¼
Fromage commun	0	04	0 05

Le beurre est tranquille.

Le fromage est plus faible.

Le calde cote le fromage nouveau à Liverpool, 40 s. 0 d.

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin en bottes 1re qualité..	13	00	15 00
" " 2e " ..	10	00	13 00
Foin nouveau.....	11	50	14 00
Paille	5	00	7 00

MARCHE DE DETAIL.

31 Juillet 1885.

Viandes—			
Bœuf p. livre, 1re qual.	0	12½	0 15
" " 2e "	0	10	0 12
Mouton " 1re "	0	12	0 15
" " 2e "	0	10	0 12
Veau.....	0	08	0 12
Agneau, par quartier..	1	00	1 25
Porc par 100 livres...	6	00	6 30
" à la livre.....	0	12	0 14
Saindoux.....	0	12	0 00
Fruits :			
Pommes, le baril.....	2.50	à	4.00
Oranges, la caisse.....	4.50	à	12.00
Citrons, "	4.50	à	12.00
Ananas, la pièce.....	0.25	à	0.40
Bananes, le régime	0.75	à	5.00
Grozeilles, le gallon.....	0.25	à	0.30
Poires de Californie.....	5.00	à	6.50
Framboises, le seau.....	0.60	à	0.80
Cerises, le panier	1.00	à	1.25
Pêches, la botte	3 50		0 00
Bluets, "	0 70		1 00
Gadelles, le seau	0 60		0 00
Produits de la Ferme—			
Beurre frais, pain....	0 20		0 25
" tinette..	0 15		0 17
Œufs frais, la douz..	0 13½		0 15
Oeufs en caisse.....	0 11		0 12
Oeufs d'automne conservés.....	....		....
Volaille et gibier—			
Oies ..... la pièce..	0 70		0 85
Poules ..... le coup ..	0 75		1 00
Canards .... " ..	0 60		1 10
Pigeons .... la doz ..	1 75		1 80
Dindes..... p. coup..	1 60		3 20
Poulets..... "	0 30		0 60
Canards noirs.....	....		....
Cons rouges.....	....		....
Sarcelles.....	....		....
Canards maigres.....	....		....
Pluviers, la douz.....	....		....
Cailles.....	....		...
Tourtes.....	....		
Poules de Prairies....	....		
Légumes—			
Pommes de terre, sac.	0	35	0 40
Choux, la douz.....	0	25	0 00
" rouges, doz...	0	00	0 00
Oignons, la douz....	0	00	0 20
" le mi.	0	00	1 00
Navets minot..	0	00	0 75
Betteraves, minot....	0	40	0 50
Carottes .... douz ..	0	05	0 00
Panais ..... minot..	0	00	0 00
Tomates, boîte.....	1	25	1 50
Persil, le paquet.....	0	05	0 00
Laitue, la doz.....	0	25	0 30
Concombres, la douz..	0	20	0 30
Haricots verts, minot.	0	30	0 00
Petits Pois " " .	0	40	0 00
Chicorée, douz.....	0	00	0 00
Asperges.....	0	00	0 00
Pommes de terre nouvelles, le minot....	0	40	0 50
Choufleurs, la douz...	0	15	0 25
Divers—			
Miel en gâteau.....	0	12	0 15
Miel coulé la lb..	0	10	0 13
Sucre d'érable nouv...	0	8	0 10
Sirop d'érable.....	0	70	0 80
Tabac en *rolls* " ..	0	14	0 20
Pinmes mêlées " ..	0	10	0 15
" d'oies " ..	0	00	0 08
Noix le minot.....	0	00	0 00
Cire la lb.....	0	30	0 35
Grains—			
Avoine, le sac.....	$	0 80	à $ 0 90
Sarrazin "		1 10	1 20
Fèves le minot		1 35	1 50
Pois, le minot.....		0 70	0 85
Blé-d'inde		0 80	0 85
Graine de Lin.....		0 00	0 00
Poisson—			
Morue et haddock frais		0 06	0 07
Homard		0 08	0 10
Flétan.....		0 10	0 00
Brochet		0 07	0 08
Carpe		0 10	0 12
Truite et poisson blanc		0 07	0 10
Truite rouge, la livre..		0 10	0 12
Eperlans.....		0 06	0 08
Hareng frais la douz..		0 12	0 30
Anguilles la pièce....		0 20	0 25
Truite tachetée la lb..		0 10	0 12
Doré " ..		0 10	0 12
Haddock fumé " .		....	....
Maskinongé		0 18	0 20
Escargot		0 05	....
Etturgeon frais.....		0 08	0 10
Maquereau, la douz...		....	0 50
Thon.....		0 00	0

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

NOS FEUILLETONS

Les deux derniers feuilletons de *L'Etendard*, "*Stéphanette*" et "*Les Errants de Nuit*" sont maintenant brochés.

L'administration est prête à les expédier à tout abonné quotidien qui, ayant payé son abonnement d'avance pour l'année courante, nous en fera la demande en l'accompagnant d'un timbre-poste de 6 cents pour payer les frais de port des deux feuilletons.

Pour un seul feuilleton, 3 cents.

L'ADMINISTRATION.

AVIS

M. A. BOUVIER, de Worcester, Mass, a cessé d'être agent pour l'*Etendard*, il n'est plus autorisé à prendre ou à collecter aucun abonnement.

Notre agent général, M. E. ARCHAMBAULT, de Woonsocket R. I. (Boîte 395) est seul autorisé à prendre et à collecter de nouveaux abonnés comme aussi à collecter les anciens par tous les E. U.

M. B. A. R. A. BEAUPRÉ de Joliette est notre agent général de circulation pour le Canada.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Feuilleton : Le Royal Proscrit.
Reproduction.
Commerce et finances.

2EME PAGE.

L'Hon. M. Beaubien—Le recours en grâce—Mort de Mlle Janet—Les catholiques allemands et l'économie sociale—Affaires municipales—Société d'agriculture de Verchères—Bulletin judiciaire—Un superbe édifice—Le pistolet— Télégraphies—Faits du jour.

3EME PAGE.

Edition du soir.

4EME PAGE

Edition extra.

L'ETENDARD

VENDREDI, 7 AOUT 1885.

Son Honneur M. le Recorder De Montigny doit rendre ce matin à dix heures et demie, jugement dans la cause du Dr. Jacques, accusé de n'avoir pas dénoncé un cas de picotte, en se couvrant de son secret professionnel.

L'honorable M. Beaubien

Les nombreux amis de l'Honorable député d'Hochelaga apprendront avec plaisir qu'il est remis à peu près complètement, de sa récente indisposition et qu'il est venu à son bureau mercredi et hier.

Le recours en grace

Il se fait dans tout le pays un mouvement très-sérieux dans le sens d'un recours en grâce en faveur de Riel.

Il n'est pas possible de penser raisonnablement qu'un tel exercice de la prérogative royale soit refusé et nous ne saurions trop en encourager la demande.

La déraisonnable prétention du magistrat Richardson, que rien ne serait fait de la part de la Couronne pour empêcher l'exécution de la sentence est tout simplement ridicule sous les circonstances actuelles.

Riel est évidemment maniaque ; personne ne songe à le contester sérieusement. Les plus fanatiques, même parmi les francophobes, semblent l'admettre, mais ils font une distinction subtile pour éviter que l'évidence du cas ne fasse échapper leur victime. A cette fraction de bourreaux, il faut un pendu.

Cette folie qu'ils admettent, n'empêche pas Riel d'être responsable de ses actes, affirment-ils. Tel est le sentiment de l'organe du nouveau ministre de l'intérieur.

Il ne faut pourtant pas un fort raisonnement pour arriver à la conclusion que, étant admis l'existence de la monomanie, et surtout la monomanie portant sur quelques-unes des matières qui étaient en question dans l'affaire de la rébellion, Riel n'avait pas l'exercice de son libre arbitre dans le jugement qu'il a porté sur ces matières. Les actes qui ont précédé ce jugement radicalement vicié ne procèdent donc pas d'une volonté responsable.

Il est de doctrine élémentaire en droit criminel qu'un aliéné ne doit pas, ne peut pas raisonnablement subir la peine capitale ; c'est si bien le cas, que même lorsqu'un coupable *compos mentis* a été jugé et condamné ayant l'usage de la plénitude de ses facultés mentales, il n'est pas permis au shérif d'exécuter la sentence s'il constate que depuis la condamnation, le condamné a été frappé d'aliénation mentale. Il doit de suite, en référer au tribunal qui, lui, doit ordonner le sursis.

Mort de Melle Janet

Des lettres reçues de France, nous apprennent qu'un deuil nouveau est venu frapper monsieur Claudio Jannet. A l'époque précise de l'anniversaire du jour où Dieu lui enlevait sa mère, l'an dernier, Sa seconde fille Jeanne, une enfant admirablement douce, âgée de 14 ans, est décédée le 20 juillet dernier à St-Clair de la Tour du Pin où M. Jannet passait la saison d'été avec sa famille. Elle a été inhumée au lieu de sépulture de sa famille, à Aix en Provence.

A bien des titres, M. Jannet a acquis droit de cité chez nous.

Il est plus qu'un compatriote ; c'est un frère. Ses deuils sont donc nos deuils.

Et nous sommes convaincu que tout le Canada français sympathisera profondément avec lui dans cette nouvelle épreuve.

L'*Etendard* le prie, ainsi que Mde Jannet et sa famille, d'accepter l'expression de ses condoléances.

Les catholiques allemands et L'économie Sociale

Les lecteurs de l'*Etendard* se rappellent sans doute les précieuses études sociales dont M. Le Comte F. Kuestein d'Autriche a bien voulu honorer notre journal. L'an dernier, il avait la bonté de nous faire lui-même le compte rendu des séances du Congrès tenu à Haid, en Bohême, au château du Prince de Loewenstein.

Or, nous voyons par l'*Univers* qu'un congrès anologue s'est tenu encore cette année. Voici le compte-rendu succinct qu'en donne le grand journal catholique :

LES THÈSES DE KLEIN-HEUBACH.

" L'association libre pour l'étude des questions sociales, qui s'est constituée naguère sous l'égide de M. le Prince de Lœwenstein, l'éminent promoteur de tant d'œuvres catholiques charitables, s'est encore réunie cette année pour discuter et émettre une série de thèses en vue de la solution chrétienne de la question sociale.

" Nos lecteurs se rappellent que la dernière fois l'association a siégé à Haid, en Bohême, dans un des châteaux de M. le prince de Lœwenstein. Cette année-ci, le prince a reçu un certain nombre des membres de cette association à Klein-Heubach, dans la basse Franconie, une de ses terres seigneuriales.

" Parmi les membres présents, il y avait M. le prince d'Isembourg et M. le comte F. de Kuefstein, garde héréditaire de l'argenterie des archiducs d'Autriche, frère du conseiller de l'ambassade d'Autriche à Paris ; le comte Félix de Loë ; Mgr Knab, de Vienne ; le baron Dael Koet ; les chanoines Haffner, de Mayence ; Dahl, de Spire ; les abbés Wassermann, Jaeger ; le baron de Hertling, député au Reichstag allemand ; Schindler, de Leitmeritz en Bohême ; de Steinlé, Lemkul, etc.

" L'étude comportait trois sujets principaux, savoir : 1o le repos dominical dans ses rapports avec la question ouvrière ; 2o l'assurance ouvrière ; 3o la législation se rapportant aux questions ouvrières et l'entente internationale à laquelle cette législation devrait donner lieu.

" L'association libre a voté sur ces sujets les résolutions et thèses dont nous nous bornons, pour le moment, à rapporter le texte. Le voici :

De la sanctification des dimanches et jours de fêtes

" Le devoir de la sanctification des dimanches et jours de fêtes est basé sur les commandements de Dieu et de l'Eglise, et il est d'une importance majeure pour le bien spirituel et temporel de l'individu et de la société. Comme ce devoir est trop peu respecté de nos jours, l'association libre pour l'étude des questions sociales déclare que c'est un devoir d'y travailler par parole et par écrit, d'engager les pouvoirs législatifs à faire respecter le repos du dimanche et des jours de fêtes par voie législative, et de veiller à ce que la sanctification du dimanche et des fêtes obligatoires soit rendue possible à toute la population, particulièrement aux classes ouvrières.

La question de l'assurance en général et spécialement par rapport au chômage

I

" La prévoyance pour l'avenir est nécessaire, elle incombe à tout homme et rentre dans les limites des devoirs qui sont le but de la vie, que la Providence divine lui assigne.

" Remplir ce devoir, c'est avoir souci nécessaire et permis de l'avenir, souci qui ne saurait empiéter sur la confiance que nous devons avoir en Dieu.

II

" La prévoyance pour l'avenir peut se faire ou individuellement en accumulant des biens matériels, ou en commun avec d'autres. L'assurance est une des manières permises de la prévoyance.

III

" L'histoire nous montre, en effet, que dans la société organisée sur la base du christianisme, des associations se sont formées de bonne heure dans le but de faciliter et favoriser la prévoyance en vue d'assurer l'avenir. Ainsi les caisses des corporations des compagnons mineurs avaient le caractère de l'assurance mutuelle et obligatoire.

IV

" La prévoyance, en vue d'assurer le nécessaire pour les temps de chômage involontaire, est un devoir moral de chacun, et la société a un intérêt essentiel, que cette prévoyance nécessaire pour le bien commun ne soit pas négligée. C'est une question d'ordre public que d'insister sur l'exécution de cette prévoyance par voie législative, et de la régler par toutes les mesures honnêtes et équitables nécessaires pour l'efficacité de son exécution, selon les moyens et besoins des temps.

V

" Par sa nature et sa destination, l'Etat comme tel, n'est nullement appelé à régler, de par son initiative, ce devoir de la prévoyance imposé à tous, mais en considération de la situation actuelle de la société qui menace de crouler et de s'individualiser, l'Etat peut être appelé à prendre des mesures même de contrainte, pour garantir l'avenir de groupes entiers de citoyens, en écartant les suites funestes d'un chômage involontaire. Si donc cette garantie de l'avenir ne peut être effectuée que par l'assurance, l'Etat est autorisé à la rendre obligatoire.

IV

" L'étendue du droit de l'Etat à rendre l'assurance obligatoire et la manière juste et équitable d'en faire usage sont déterminées par les principes qui découlent de la société humaine et de l'Etat ainsi que du but même de l'assurance.

"(*a*) Le pouvoir de l'Etat doit protéger et favoriser les organisations de secours ou corporatives ou autres qui existent déjà ou vont être fondées, dont les statuts exigent l'assurance obligatoire.

" (*b*) L'assurance obligatoire ne doit être applicable qu'aux groupes de ceux des citoyens dont le chômage peut devenir un danger essentiel pour l'existence et le bien-être de la société. L'assurance obligatoire doit s'étendre sur *tous* les membres de ces groupes, du moins par manière d'un contrat entre les ouvriers et les patrons.

" (*c*) Il est dans la nature des rapports entre les patrons et les ouvriers que les premiers contribuent à l'assurance des derniers. C'est même un devoir de stricte équité, si le salaire est au-dessous de ce qu'on peut demander à juste titre, de sorte que le paiement des primes d'assurances est presque ou totalement impossible à l'ouvrier.

Cette contribution est d'autant plus un devoir, quand le danger d'invalidité prématurée, provenant de la nature et des circonstances particulières du travail, n'est pas suffisamment mis en compte dans la fixation du salaire.

La contribution obligatoire du patron ne doit pas être déduite du salaire.

" (*d*) Les institutions d'assurances doivent favoriser autant que possible les organisations corporatives et doivent en général se baser sur le principe de la contribution (du moins partielle) et de la solidarité des assurés.

" Le secours de l'Etat doit se borner aux cas extraordinaires où il est indispensable pour atteindre le but.

" (*e*) Les associations ouvrières d'assurance doivent avoir le droit de s'administrer librement ; les assurés, de même que les patrons, obligés de contribuer, auront une part correspondante à l'administration. L'Etat doit restreindre son action à une sorte de surveillance nécessaire des institutions d'assurance et à la protection de ces institutions, ainsi que de ceux des assurés. Par voie législative, les droits des assurés devront être déclarés incessibles et insaisissables.

" (*f*) L'Etat doit avoir spécialement en vue, dans le maniement des sociétés d'assurance, les principes que voici :

" La plus grande stabilité des primes, la parfaite sécurité des rentes (accumulation d'un fonds de réserve), et la facilité pour l'assuré de conserver les droits d'assurance en cas de changement de demeure ou de résidence.

VII

" La prévoyance pour l'avenir, réglée par l'Etat et par voie d'assurance de la manière indiquée dans les résolutions et thèses qui précèdent, contient des germes fertiles pour la réorganisation de la société.

" Le troisième sujet traité est le plus épineux : c'est la question d'une entente internationale au sujet de la législation réglant la question ouvrière. L'association libre, réunie à Klein-Heubach, émet l'avis que cette entente est absolument nécessaire, qu'elle est possible et qu'elle sera salutaire, comme le prouve le passé, alors que l'Eglise usait encore de son influence dans les questions qui se rapportaient à la vie matérielle de la grande république chrétienne.

" L'assemblée générale annuelle des catholiques d'Allemagne aura lieu bientôt à Munster en Westphalie ; en Italie, en Hongrie et dans d'autres pays catholiques, des réunions analogues auront lieu, et elles s'occuperont certainement des questions qui constituent le fond des résolutions et thèses de Klein-Heubach.

" Le nouveau Reichsrath autrichien, qui ouvre sa session en novembre, s'occupera sans retard de la question ouvrière, les pouvoirs législatifs de la plupart des pays européens ont mis ou ont été forcés de mettre la même question sur le tapis ; est-il à prévoir que les résolutions et thèses de Klein-Heubach feront dans ces diverses réunions l'objet de discussions approfondies."

H. G. FROMM.

Affaires municipales

Comité des finances

Le comité des finances s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de M. l'échevin Grenier.

Etaient présents les échevins Généreux, Laurent, Funbain et Mooney.

Le secrétaire fait lecture du rapport du comité d'hygiène, demandant qu'un bonus de $1,200 soit accordé au docteur Larocque en considération des nombreux services qu'il a rendus au comité.

L'échevin Mooney s'oppose à l'adoption du rapport, disant que le comité des finances avait déjà stipulé, qu'aucun bonus ne serait voté aux officiers de la corporation, sortant de charge.

L'échevin Généreux propose qu'un bonus de $600 soit accordé au docteur Larocque.

L'échevin propose en amendement que ce montant soit élevé à $1,000.

On prend le vote sur l'amendement qui est adopté.

Le secrétaire fait ensuite lecture du rapport du comité des chemins demandant une appropriation de $62 10 pour la construction d'un trottoir sur la rue McKay.

Adopté.

Puis un autre rapport du comité des chemins demandant une appropriation pour construire des canaux sur les rues Susanne, Fraser, Elisabeth, St Joachim, Mignonne, Nazareth, la Montagne et Canning est renvoyé à une autre séance.

Indiennes françaises

VIENNENT d'être reçues : 2000 pièces d'indiennes françaises que nous détaillerons à 8 cts la verge. Ces indiennes, imprimées d'après les dessins les plus modernes, et avec des couleurs garanties, valent au moins 10 cts la verge, même si on les achète à la pièce. Quant à nous, nous les offrons à 8 cts en détail.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Ste-Catherine et St-André.

Société d'agriculture du comté de Verchères

Liste des prix obtenus par les membres de la dite société pour les fermes les mieux tenues et pour les pièces de terres les mieux cultivées.

Fermes les mieux tenues

1er prix : Narcisse Cartier, 2e Ephrem Tessier, 3e Agapit Ducharme, 4e Alexis Préfontaine, 5e Alfred Reeves.

Pièces de terre les mieux cultivées

Blé, 3 arpents ; 1er prix Joseph Gatien, 2e Narcisse Cartier, 3e Octave Préfontaine, 4e Elie Jacques, père, 5e Félix Larose, 6e Joseph Chaput, 7e Adelard Dupond.

Orge, 3 arpents :— 1er prix Victor Ducharme, 2e Norbert Bernard, 3e Joseph Gatien, 4e Henri Marsan, 5e Ephrem Tessier, 6e Alexis Préfontaine, 7e Agapit Ducharme.

Pois, 3 arpents :—1er prix Henri Préfontaine, 2e Joseph Pineault, 3e Alcidas Alcidas Archambeault, 4e Isidore Charron, 5e Charles Jeannotte, 6e Christophe Collette, père, 8e Hyacinthe Alexis Brais.

Labourage, 3 arpents, :—1er prix Alphonse Marchesseault, 2e Alphonse Chagnon, 3e Alexis Préfontaine, 4e Narcisse Cartier, 5e Norbert Gustin, 6e Maxime Larose, 7e Denis Girard.

Foin, 3 arpents :—1er prix Philadelphe Fontaine, 2e Marc Robert, 3e Honoré Chaguon, 4e Jean Baptiste Phaneuf, 5e Narcisse Larose, 6e Thomas Handfield, 7e Octave Préfontaine.

Carottes et betteraves, 1 arpent :—1er prix Euclide L'heureux, 2e Ephrem Tessier, 3e Alcidas Archambeault, 4e Dr Gaspd Leroux.

Patates, 1 arpent :—1er prix Alcidas Archambeault, 2e Agapit Ducharme, 3e Hyacinthe Alexis Brais, 4e Octave Préfontaine, 5e Alfred Reeves, 6e Théophile Brodeur, 7e Didace F. Jacques.

Blé-d'inde, ½ arpent :—1er prix Alcidas *Archambeault*, 2e *Ferdinand* Gosselin, 3e Jacques Cartier, 4e Félix Larose, 5e Alphonse Chagnon.

Le meilleur jardin :—1er prix Revd M. Daigneault, 2e L H Massue, 3e Alphonse Chaguon, 4e Alexis Préfontaine, 5e Alphonse Jeannotte, 6e Félix Larose, 8e Narcisse Cartier, 8e Joseph Hurteau, 9e Théophile Vogel.

F. VOLIGNY,
Sec-Trés.

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR DU RECORDER

Montréal, 24 juillet 1885.

Barrett vs Dame Tessier

Le Demandeur a loué à la Défenderesse une chambre dans sa maison, et il est en preuve que pour taquiner les locataires des chambres voisines et leur rendre le séjour impossible, elle fait du bruit plus que nécessaire à des heures avancées dans la nuit, de manière à troubler le sommeil des voisins.

La Cour a decidé que cette conduite malicieuse est suffisante pour resilier le bail.

Le général Strange le colonel Ouimet et le 65ème.

(Du *Monde* :)

Nous avions plusieurs fois demandé au colonel Ouimet de vouloir bien répondre aux insinuations malveillantes qui avaient été mises en circulation contre lui dans une certaine presse. Le Colonel s'y est toujours refusé, disant qu'il n'avait fait qu'obéir à des ordres donnés, qu'il avait fait son devoir et que s'il était mis en cause c'était à ses supérieurs à le défendre. Nous avons admiré cette conduite militaire, et nous sommes heureux de voir le général Strange déclarer la vérité, c'est-à-dire que si le colonel Ouimet a quitté son bataillon, c'est seulement pour obéir aux ordres de son général en chef et assurer ainsi le succès de l'expédition en lui procurant des chars indispensables au voyage.

Voici l'ordre du jour du général Strange en quittant le Fort Pitt.

ORDRES DE BRIGADE

Fort Pitt, 2 juillet 1885.

Par ordre du major-général-Strange,
Commandant des forces militaires de la division d'Alberta

Avant de remettre le commandement des forces militaires de la division d'Alberta, le major général a remercié les officiers et les soldats et les a félicités sur l'énergie et la patience dont ils ont fait preuve pendant une marche de plus de 800 milles, du Fort McLeod à la rivière au Castor.

Leur fermeté pendant la bataille aurait fait honneur à des vétérans, leur feu était bien dirigé et employé avec discernement et tous les mouvements ont été exécutés avec ponctualité.

Le major-général a déjà pris congé de la cavalerie et de la police à cheval du Nord-Ouest, et aujourd'hui il remercie les soldats du 65me bataillon pour leur bonne humeur et leur activité, et il remercie tout particulièrement le lieutenant-colonel Ouimet de la manière efficace dont il a fait exécuter ses ordres pour le transport des renforts des provisions et des munitions et pour le maintien de l'ordre dans le district confié à ses soins.

Le lieutenant colonel Hughes, qui commandait l'aile avancée du bataillon, a rendu plus facile la tâche du major général, qui désire aussi faire parvenir ses remerciements au col. Osborn Smith, pour l'énergie avec laquelle il a organisé et mis en marche la colonne partie de Calgary.

. . . . . .

Le docteur Paré, le chirurgien du 65ème bataillon et les autres officiers du corps sanitaire ont rendu de grands services.

. . . . . .

Le major général en se séparant des troupes qu'il a eu l'honneur de commander est heureux de constater que tous ont la satisfaction d'avoir fait leur devoir.

Par ordre,
C. HY DALE,
Major de Brigade.

BUFFALO BILL

La grande exhibition du Buffalo Bill et de ses chasseurs de l'ouest aura lieu la semaine prochaine, à compter de lundi, le 10, au " Driving Park " de la Pointe St Charles. Il y aura séance, tous les jours, dans l'après-midi.

Buffalo Bill vient d'ajouter au personnel de son cirque un chef indien bien connu, le célèbre Sitting Bull qui, il y a quelques années à peine, causait tant d'inquiétudes aux gouvernements américain et canadien. Il a en outre White Eagle et une troupe de 52 Pawnees.

Le programme comprend toutes les scènes les plus émouvantes qui se déroulent dans le Far West, exhibition de tir à la carabine, véritable merveille d'adresse, chasse aux buffles avec un troupeau amené spécialement de l'ouest, séances de dompteurs de chevaux sauvages, tours de force de cowboys comme cavaliers, attaque simulée d'une diligence par les sauvages, danses de guerres, courses de mustangs, capture de bœufs sauvages du Texas au lasso, enfin attaque et défense d'une maison de colon par les sauvages et les cowboys.

MM. Cody et Salsbury ont dépensé une somme considérable à monter cette espèce de cirque unique en son genre et ils obtiennent partout un succès considérable.

M. Salsbury est le fameux comédien des " Salsbury Troubadours qui ont souvent joué à l'Académie de musique.

Il y aura grande parade dans les rues lundi matin, le 10.

Coton Jaune a 4 cts

Nous offrons en vente un lot considérable de coton jaune à 4 cts la verge. Ce coton a 36 pouces de large et vaut le coton qui se paye généralement 7 et 8 cents. Demandez nos cotons de 36 pouces à 4 cts.

DUPUIS FRÈRES,
Coin des rues Ste Catherine et St André.

Un superbe édifice

Erigé par la " Canada Paper Company " pour ses bureaux et ses magasins

Une des plus belles et des plus imposantes bâtisses de Montréal est celle de la " Canada Paper Company, " qui vient d'être terminée, et maintenant occupée par la compagnie.

L'édifice occupe un espace de cent pieds carrés sur la rue Craig, entre la rue Saint-François-Xavier et la Côte St-Lambert,—un endroit dont l'importance s'accroit rapidement comme centre d'affaires.

La façade de la bâtisse, sur la rue Craig, à partir du sol jusqu'au sommet de la corniche à 80 pieds de hauteur, et comprend six étages. Le plancher du premier est élevé de deux marches au dessus du trottoir. Cet étage qui a 11 pieds de haut renferme la bouilloire, l'engin, la cave au charbon, etc. On y a aussi ménagé un entrepot pour la marchandise pesante.

Le deuxième étage a quatorze pieds d'élévation, et est entièrement occupé sur le front, le long de la rue Craig par les bureaux, salles d'échantillons etc. On y a accès par un large escalier donnant sur la rue Craig, et placé au centre de l'édifice.

Les murs et les plafonds des bureaux sont tout en bois de pin clair, avec panneaux et moulures. On a conservé au bois sa couleur naturelle.

Les troisième, quatrième, cinquième et sixième étages sont destinés à des fins d'entreposage ou de fabrication, et sont bien éclairés en avant et en arrière. Le sixième étage est éclairé en plus par trois grands abat-jour. Les grands escaliers sont munis de demi-palmiers, et sont finis en cerisier. Un escalier séparé donne accès à tous les étages par la ruelle des Fortifications.

Tous les planchers sont doubles et faits de façon à pouvoir supporter les plus lourds fardeaux, soutenus qu'ils sont par de fortes colonnes en fontes. Il n'entre pas de plâtre dans cette construction.

Les soliveaux et les madriers dégrossis sont exposés à la vue dans chaque étage.

La façade de l'édifice qui peut être considérée comme *un modèle d'architecture commerciale* est faite sur un plan très simple, et présente une apparence massive et solide, en accord avec la destination qu'on lui a donnée. Elle est toute construite en pierre de taille et divisée en sept travées ou pannaux, par des pilastres massifs qui s'élèvent du sous-sol jusqu'au sixième étage, où ils sont ralliés par des cintres en pierre rustique.

Les premiers et deuxième étages forment une partie distincte des quatre étages supérieurs, dont elle est séparée par une corniche hardie, et des cintres rustiques. Cette partie est surtout remarquable par sa porte d'entrée surmontée d'un portique haut de deux étages, et qui constitue le principal ornement de l'édifice.

Une grande bouilloire qui se trouve au premier étage, distribue la vapeur aux tubes de chauffage dans toute la bâtisse et fait mouvoir un engin de 25 chevaux.

Les entrepreneurs étaient MM. St. Louis frères, pour la maçonnerie, T. W. Peel, pour la brique ; Geo Roberts, pour la menuiserie et la charpente ; T Date, pour les appareils de chauffage et les travaux de plombier ; W Clendinneng, pour les ouvrages en fonte ; James Bros., couvreurs pour la toiture.

Tous les travaux ont été exécutés sous la direction et la surveillance de MM. Hutchinson et Steele, architectes qui en ont fait les plans.

Des juges compétents ont déclaré que cette bâtisse était le plus bel entrepôt du Dominion, parfaitement adopté à sa destination, et sans égal, au moins inférieur à aucun entrepôt de papier dans les Etats-Unis.

LE PISTOLET

Avant-hier, un nommé Charles Larrivée de Beaumont, alla chez son voisin, M. Julien, employé comme fermier pour John Hearn. Julien était à déjeuner en compagnie de sa femme et de son fils.

La conversation s'engagea pendant laquelle Julien exhiba un revolver. Larrivée prit l'arme, l'examina et fit remarquer qu'elle était rouillée. Il demanda au jeune Julien s'il n'avait pas une cartouche pour l'essayer.

De fait il restait encore une cartouche et le jeune homme la donna à Larrivée qui se trouvait à ce moment à deux pas de madame Julien et à peu près à la même distance de la porte ouverte. Il mit la cartouche dans le pistolet et pressa la détente, mais le coup ne partit pas. Il arma de nouveau le revolver en mettant le canon en position et pressa de nouveau la détente.

Cette fois le coup partit, mais le malheureux Larrivée avait, par inadvertance, changé la direction de l'arme et la balle vint frapper madame Julien à la région temporale du côté gauche. Par bonheur elle ricocha en ne faisant qu'effleurer l'os et vint tomber dans la porte entrouverte.

L'émotion fut grande. On croyait madame Julien frappée mortellement et le pauvre Larrivée n'était pas le moins ému.

Le Dr Lamontagne fut aussitôt mandé et constata que la blessure n'était pas grave et que madame Julien est tout à fait hors de danger.

Cette femme l'a échappée belle, car si le coup eût porté à angle droit, il est certain que c'en était fait d'elle.

L'imprudence des enfants

L'imprudence des mères n'a d'égal que celle des enfants, et encore ceux-ci ne doivent-ils pas être trop sévèrement blâmés, attendu qu'ils se forment à l'école maternelle.

Un accident dont les suites seront probablement fatales à l'imprudente victime, est arrivé ce matin, vers dix heures, à la nouvelle salle d'exercice militaire maintenant en construction sur la Grande Allée. On pose en ce moment la couverture de l'arrière corps de bâtisse qui doit servir d'arsenal, et tous les jours, les gamins y affluent tant pour se divertir que pour prendre des copeaux qui sont si utiles pour allumer en un clin d'œil un bon braisier.

Un de ses enfants, à peine âgé de 10 ans, et dont le père, M. Joseph Leclerc, charretier, demeure 71 rue Artillerie, était ce matin sur la couverture, lorsqu'en voulant s'introduire endessous en passant par une lucarne, il tomba dans une ouverture pratiquée dans le plafond et fit une chute d'une vingtaine de pieds sur les poutres du plancher, où il demeura évanoui.

Les ouvriers s'empressèrent autour de lui en même temps qu'on allait quérir les docteurs Watters et Falardeau, qui ordonnèrent le transport du blessé chez ses parents. A quatre heures cet après-midi, l'enfant était encore sans connaissance, et il est peu probable qu'il en revienne, car les médecins pensent que le crâne est fracturé et qu'il y a de graves lésions internes, la victime ayant la tête très enflée et ayant vomi le sang à plusieurs reprises.

Le côté droit de la tête a donné sur une poutre et l'œil est tout noir, mais les chairs ne se sont pas fendues.—*L'Evénement.*

Le Lieut. Charles Charest.

Pendant toute la durée de la campagne du Nord Ouest ; les journaux ont désigné le Lieut. Charest de la Cie No. 2 du 65e Bat. sous le titre de sergent de couleur. Il occupait en effet ce grade lors de son départ, mais à Edmonton, il a été promu au grade de Lieutenant. Nous nous hâtons de corriger l'erreur et félicitons le Lieutenant de sa promotion.

Piano Hardman

Ce piano, d'une grande réputation universalle, n'est surpassé par aucun autre pour sa durée, le fini et le son ; il est surtout remarquable pour conserver son accord, et se vend à des prix comparativement modérés, vu les qualités qui distinguent cet instrument.

La maison Laurent, Laforce et Cie, de cette ville, s'est assurée l'agence exclusive de ces superbes instruments pour toute la province de Québec.

Nous engageons donc nos amis et le public à encourager cette maison qui le mérite à tous égards.

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

Dépeches de Nuit

CANADA

Le procès des métis.—Riel conserve une attitude calme

Régina, T. N. O., 5—Cet après midi, Philippe Garneau, Laborde et Ouellette ont plaidé coupables. Garneau venait de sortir du pénitencier de la Montagne de Roche, lorsque les troubles du Nord-Ouest commencèrent, et à sa sortie, il se joignit aux rebelles.

On s'occupe très peu des procès maintenant.

On dit que les prisonniers qui ont plaidé coupables recevront des sentences légères.

Une femme étranglée par son mari

La paisible commune de Houry, raconte le *Journal de Vervins*, vient d'être le théâtre d'un assassinat. Dans l'après-midi de mardi dernier, vers 1 heure, on a découvert derrière la haie d'un herbage situé sur le territoire de ce village, le cadavre d'une femme, qui a été reconnu pour celui de la nommée Coulle Alphonsine, âgée de trente-sept ans, ménagère, mariée à Bertrand, manouvrier, demeurant à Prisces, qui l'avait épousée en secondes noces.

Le cadavre avait un mouchoir serré autour du coup, un tampon de trèfle dans la bouche, les jupons arrachés et en désordre. Tout démontrait un crime.

Le parquet de Vervins aussitôt prévenu par le maire de Houry, se rendit sur les lieux, accompagné d'un docteur, qui constata que la femme Bertrand était morte étranglée par le mouchoir au cou, en même temps qu'étouffée par le tampon d'herbe qui lui avait été introduit dans la bouche.

Une enquête ouverte immédiatement amena l'arrestation du mari de la victime qui, tout d'abord nia être l'auteur du crime, puis, pressé de questions par le maréchal des logis de gendarmerie, finit par avouer être l'auteur de l'assassinat et retraça la scène du meurtre.

La femme Bertrand est loin d'être une victime intéressante. Adonnée à l'ivrognerie, elle se livrait depuis longtemps à la débauche. Plusieurs fois déjà elle avait quitté le domicile conjugal. Des querelles de ménage, qui s'étaient terminées par des coups, avaient eu lieu bien des fois, et c'est à la suite d'une scène de ce genre que le drame serait survenu.

En effet, d'après les aveux de Bertrand, voici ce qui se serait passé. Lundi 29 juin, dans la journée, sa femme serait rentrée ivre. Une violente dispute se serait élevée entre les deux époux. Le mari aurait mis la femme dehors en lui signifiant qu'elle n'ait plus à revenir. Celle-ci aurait répondu : " Je ne demande pas mieux."

Après son départ, Bertrand s'étant aperçu qu'elle avait enlevé un drap du lit, aurait couru après elle, l'aurait trouvé ivre-morte à l'endroit où le crime a été commis, et là l'aurait étouffée et étranglée.

FAITS DU JOUR

Assemblée—Une dernière assemblée générale de tous les anciens membres du 65e, aura lieu à la salle du Marché Bonsecours, ce soir à 8 hrs. Tous sont priés de s'y rendre.

LA GUERRE ILLUSTREE DU TONKIN

paraissant chaque semaine en livraisons in-8 de 40 pages. S'adresser à l'Agence Générale d'Importation, boîte de poste, No 46, à Montréal.

4a6i

La Vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraicheur, et la rend souple et brillante.

A tous ceux qui *souffrent d'épilepsie, de crampes et de maux de nerfs*, nous recommandons instamment la méthode si universellement connue et quasi-miraculeuse du Prof. Dr ALBERT, Paris, 6 Place du Trône Que tous les malades s'adressent donc à lui avec confiance et beaucoup d'entre eux retrouveront la santé qu'ils désespéraient jamais recouvrer. Traitement par correspondance, après communication de l'histoire détaillée de la maladie. M. le prof. Albert n'accepte les honoraires qu'après cessation de résultats obtenus.

ETATS-UNIS

Exécution

Ville de Kansas, 6—Un jeune homme, âgé de 18 ans, nommé Carpie Barchad, rendu célèbre par ses crimes ; il avait assassiné une famille entière et un ministre protestant. Il a été fusillé aujourd'hui par une escouade de soldats.

ANGLETERRE.

Mesures préventives contre le Choléra

Londres 6—Dans la Chambre des Communes cet après-midi, M. Balfour, président du Bureau du Gouvernement de l'intérieur a annoncé qu'on avait prohibé l'importation des chiffons venant d'Espagne sur tout le littoral.

Il a conseillé l'application de cette mesure préventive contre les mêmes marchandises venant de France.

Le budget des Indes—Hostile attaque contre lord Ripon

Londres, 1—En présentant le budget des Indes lord Randolph Churchill attaqua l'administration du marquis de Ripon. Le marquis de Hartington protesta contre la conduite de lord Churchill et qualifia d'indigne l'attaque portée contre cet homme qui n'avait pas été mis en demeure de se défendre. Lord Churchill s'excusa en alléguant qu'il se trouvait dans une position exceptionnellement embarrassante à cause du déficit dont il avait à rendre compte.

La chambre a adopté le budget des Indes.

IRLANDE

Conduite du nouveau vice-roi—Sa popularité augmente

Limerick, 6.—Lord Carnovan a causé une grande joie à la ville de Limerick en retirant la poursuite instituée contre la ville par son prédécesseur.

On avait refusé de payer une taxe supplémentaire pour la police de la ville pendant les derniers troubles politiques.

Le conseil municipal qui avait refusé de payer la taxe a décidé aujourd'hui à l'unanimité d'envoyer une députation à Dublin pour remercier le vice-roi. Il est maintenant certain que la question sera réglée à l'amiable.

INDES ANGLAISES

La Russie dans le Turkestan

Bambay, 6.—La *Bombay Gazette* annonce que le fils de Yacoub Bey, avec l'aide de la Russie, envahit le Turkestan chinois, et que son armée menace maintenant la province chinoise de Kooldja.

ESPAGNE

Le Choléra

Madrid, 5—Il y a eu en Espagne hier, 4232 cas de choléra et 1570 décès.

Le Choléra

Madrid 5—Le Bulletin officiel d'aujourd'hui donne les chiffres suivants :

Nouveaux cas..... 4294
Décès..... 1638

Le choléra augmente—Le peuple en proie a une terreur profonde

Madrid, 6—Une grande panique règne en Espagne par suite de la nouvelle que le choléra augmente.

Plusieurs villages sont entièrement déserts ; les habitants s'étant réfugiés dans les montagnes.

Dans plusieurs occasions des médecins et des agents municipaux étant tombés victimes du fléau ont été abandonnés et leurs corps laissés sans sépulture.

Dans quelques provinces les habitants ne peuvent se procurer des aliments et leurs souffrances sont terribles.

FRANCE

Conflit parlementaire

Paris, 6.—Le conflit entre le Sénat et la Chambre des députés concernant les droits sur la papeterie s'est terminé par la soumission du Sénat.

AUTRICHE

L'entrevue des Trois Empereurs

Gastein 6 — L'empereur François et l'Impératrice Elisabeth sont arrivés ce soir ; ils ont été reçus par l'Empereur Guillaume qui a embrassé trois fois l'Empereur d'Autriche.

L'Empereur d'Allemagne portait un uniforme Autrichien et l'Empereur d'Autriche un uniforme Prussien.

La ville était brillamment illuminée, les deux Empereurs reçurent une ovation magnifique.

MEXIQUE

La fièvre jaune

Mexico, 6—La fièvre jaune a fait son apparition dans les environs de Mazatlan et Tehuantepec.

Le gouvernement a envoyé deux médecins en Espagne pour étudier le choléra.

Courrier de Québec

Québec, 6.—Les directeurs de la compagnie du chemin de fer du lac St Jean ont organisé une excursion officielle sur la nouvelle ligne.

—L'enfant de Napoléon Guay âgé de 2 ans est tombé dans un puits et s'est noyé. Le jury a rendu le verdict de noyé accidentellement.

—Le camp d'instruction militaire qui a lieu tous les ans à Lévis, comprendra cette année 1500 hommes.

Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

La Canada Paper Company

(LIMITÉE)

—BUREAUX ET ENTREPOTS :—

Nos. 572 a 582 Rue CRAIG

MONTREAL.

A VENDRE

9,000,000 de pieds de Bois de Sciage

De toute épais

Demandez et Exigez

— LE —

CigareSWEEL

Le meilleur cigare

HAVANA

VENDU A 5c

— :o: —

Progress	5 cts	Artiste	10 cts
Progress	5 cts	Artiste	10 cts
Progress	5 cts	Artiste	10 cts
Progress	5 cts	Artiste	10 cts
Progress	5 cts	Artiste	10 cts

EN VENTE PARTOUT

N. B.—Méfiez-vous des imitations, chaque Cigare porte une bande avec deux portraits.

FABRIQUE PAR

COULET FRERES,

84, 86, 88 et 90 RUE DES ALLEMANDS, MONTREAL.

16 juillet-3ps-mjs.

ESPERANCE POUR LES **SOURDS**

Notre Tympan Artificiel et Perfectionné guérit la surdité dans toutes ses phases. Il est recommandé par les savants d'Europe et d'Amérique. Ecrivez et demandez un *livre descriptif illustré* contenant les témoignages de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris en l'employant, et qui le *recommandent avec le plus grand plaisir*. On ne le voit pas en le portant. Il ne fait pas souffrir et donne une guérison permanente
Adresse: **J. H. NICHOLSON, 93 Clinton Place, New-York.** 8oct 84-1a

J'informe mes amis et mes clients que j'ai resigné la position de gérant résident de la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique de Toronto, et je sollicite respectueusement la continuation de leur patronage pour la Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre.

M. H. GAULT.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre,

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, A MONTREAL.

CAPITAL - - - - - $10,000,000
PLACEMENTS - - - - - $27,000,000

Montant placé au Canada pour la protection des porteurs de police, principalement au fonds du gouvernement $750,000. RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

La ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

M. H. GAULT, WILLIAM TATLEY, | Agents principaux et Gérants résidents

C. ERNEST GAULT, WALTER R. HUBBARD, JAMES ALLIN, | Agents spéciaux du Département anglais, Montréal. | E. HURTUBISE & A. St-CYR, Agents spéciaux du Département français Montréal.

3 c 84-1a

Littérature a Bon Marché

"STEPHANETTE" et "LUCIFER"

Deux jolis petits romans mis en une seule brochure, format grand in-8.
Prix..... 15 Cts.

"LES ERRANTS DE NUIT"

Brochure de 208 pages, grand in-8. Prix..... 20 Cts.

Une forte remise sera faite aux libraires qui voudraient en acheter à la douzaine ou au cent.

A vendre au bureau de L'ETENDARD,
37 rue Saint-Jacques, Montréal.

La MOISONNEUSE de GOSSITT

Légère, Forte et Durable—Faite spécialement pour la Province de Québec

Fonctionnera sur un terrain inégal et rocheux, partout ou les autres ne le pourront.

Voyez la LIEUSE de Chatham, avec ses nouvelles améliorations, garantie pour bien fonctionner avec aucun grain. Aucune Lieuse ne peut rivaliser avec la "Chatham"

R. J. LATIMER, 51 rue McGill, Montréal
5a-jno Et 401 rue St. Valier, St. Sauveur de Québec.

A LOUER

LE SPLENDIDE VAPEUR

MONTARVILLE.

Tous les jours, pour voyages de plaisir, excursions au clair de la lune. S'adresser à
F. MANDEVILLE,
Secr Caire-Gérant de la Cie de Longueuil,
No 10, Place d'Armes.
De 10 heures à 3 heures p. m.
4 août

Dr. F. X. TRUDEL

No. 295 Rue Dorchester

(COIN DE LA RUE BERRI, Montréal)

CONSULTATIONS :

Le matin.....de 8 à 10 heures.
L'après-midi.....de 1 à 3 heures.
Le soir.....de 6 à 10 heures.
TÉLÉPHONE. 3m-6m 85

LE MAGASIN DE TAPIS

Fondé en 1859.

Déménagez-vous? Ameublez-vous votre maison de nouveau? Commencez-vous à tenir maison? ou n'avez-vous pas besoin d'un article quelconque pour couvrir vos planchers ou de rideaux pour vos chassis? Si oui, vous SAUVEREZ DE L'ARGENT, du temps et beaucoup de trouble en nous apportant vos ordres avant le temps du déménagement. Comme tous les ordres sont exécutés personnellement par nous, qui avons une expérience et une réputation de 25 ans, les pratiques peuvent être assurés qu'ils seront bien servis.

Nous ferons tous nos efforts pour leur fournir des marchandises de PREMIER CHOIX au PLUS BAS PRIX et donner à l'acheteur la plus grande satisfaction. L'acheteur pourra en toute confiance nous confier ses ordres avec la garantie qu'il aura justement ce qu'il veut, à des prix défiant toute compétition. Que l'acheteur soit convaincu que nos marchandises sont telles qu'annoncées. Nous avons un stock complet en tous genres de Tapis, Prélarts et Rideaux.

JAMES BAYLIS & FILS.
1835 et 1885 rue Notre-Dame.

☞ Voyez nos nouveaux balais à tapis c'est une perfection. 4oct 84-1a

Eglises assurées contre le feu gratis par

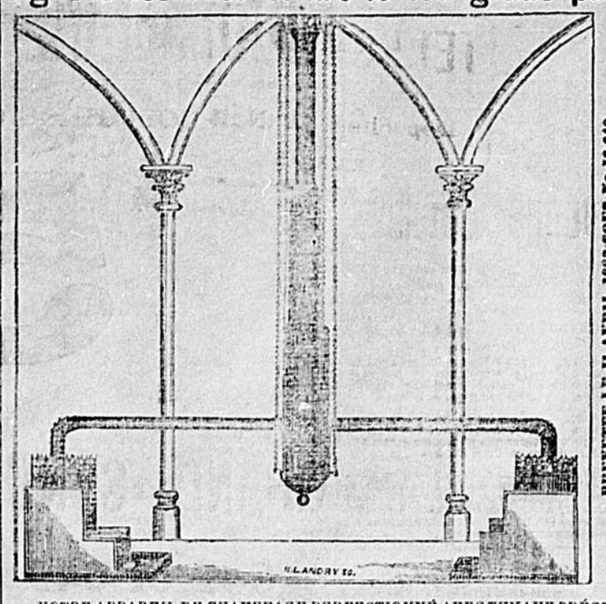

BREVETEE LE 11 AVRIL 1883 SOUS No 16,640

NOTRE APPAREIL DE CHAUFFAGE PERFECTIONNÉ AVEC TUYAUX SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX ÉGLISES FAISANT USAGE DE POÊLES A BOIS OU FOURNAISES A CHARBON.

L'expérience nous démontre que tous les feux qui ont détruit nos plus belles églises depuis quelques années n'ont eu pour cause que les mauvais systèmes de chauffage aujourd'hui en usage. Il est temps de trouver un remède à ce triste état de choses. Notre appareil est le seul et vrai moyen d'éviter tout accident par le feu.

Ce système est tellement parfait qu'il y a impossibilité qu'aucune étincelle ne s'échappe par le tuyau. Le tuyau central fabriqué avec une tôle spécialement imperméable et confectionnée pour cet usage, est d'une solidité à l'épreuve de tout accident. La partie qui se trouve dans la voûte, soustraite à la vue, est faite de tôle double. De plus, le tirage est tellement fort que le tuyau ne fume et ne coule jamais.

Notre système de tuyaux est en somme la meilleure police d'assurance qu'une fabrique peut prendre et c'est celle qui coûte le meilleur marché.

Nos prix sont très modérés et nos conditions des plus faciles.

Messieurs les Curés,

en visite à Montréal sont respectueusement invités de faire une visite à notre atelier où nous pourrons leur montrer quelques uns de ces tuyaux, maintenant terminés, leur expliquer notre système dans tous ces plus petits détails et leur donner toutes les informations désirées.

De plus, sur demande,

nous nous ferons toujours un plaisir de nous rendre chez les Messieurs qui ne peuvent venir à la ville, et notre voyage ne leur coûtera pas un cent.

O. DESJARDINS & Cie.

No. 482 RUE STE CATHERINE, Montréal.

RÉFÉRENCES:

Mes tuyaux ont été posés, et peuvent être vus, dans les églises des paroisses suivantes d'où on pourra obtenir des certificats: Vaudreuil, Ile du Pas, St. Philippe, St-Bruno, St-Télésphore, St-Michel, St-Rémi, St-Isidore, Ste Martine, Chambly, Ste-Victoire, Ste-Claire de la Beauce, Pointe-Claire, Ste-Geneviève, St-Raphael, St-Polycarpe, St-Hugues, Pointe-aux-Trembles, St-Valentin, St-Georges d'Henriville, St-Henri de Mascouche, Kamouraska, Malbaie, St Fidèle, Ste-Emilie, Ste-Luce, St-Eloi et St-Mathieu, Ste-Hélène, St-Arsène, St André St-Roch des Aulnets, St Denis, St-Alexandre, St-Pierre Rivière du-Sud.

9m-12 m 85-1fs

AVIS AU PUBLIC.

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée par personne autre que moi-même.
J. A. BERTHELOT.
Montréal, 4 mai 1885. 2m 1fs 4m

D. PARIZEAU.
—MARCHAND DE—
BOIS de SCIAGE
BUREAU PRINCIPAL:
Coin des rues Craig et St. Denis,
En face du Carré Viger
—CLOS:—
Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal
Assortiment varié. Prix raisonnable
27 fev 85 1a

"REVUE CANADIENNE"

ON DEMANDE A ACHETER les années 1863, 68, 72 et 80 et les mois suivants: Octobre, Novembre et Décembre 1879; Décembre 1865; Janvier et Mai 1869; Mai 1871; avril 1873; Février, 1882; Février, 1883. S'adresser à
L'ADMINISTRATEUR,
37 rue St. Jacques.

A VENDRE

A St-Jérôme, dans le site le plus enchanteur et le plus central de la ville, 32 lots à bâtir. Conditions libérales.

Prix pour 1 lot..... $ 250 00
" " 1 bloc (8 lots)..... 1,250 00
" " 2 blocs (16 lots)..... 2,000 00

Tous ces lots sont situés sur une magnifique rue, large d'au moins 80 pieds, et toute bordée d'arbres. Grandeur, 6,400 pieds ou plus en superficie. Voir les plans chez
O. H. MASSICOTTE
29m 56 rue St-Jacques, Montréa

LOTERIE NATIONALE
— DE —
M. LE CURÉ LABELLE.

VALEUR DES LOTS :
Première Série - - $50,000.00
GROS LOT: $10,000.00
Deuxième Série - - $10,000.00
GROS LOT: $2,500.00

LE TROISIEME TIRAGE
— Aura lieu au —
Cabinet de Lecture Paroissial,
vis-à-vis le Séminaire à Montréal,
MERCREDI, 28 Octobre
A DEUX HEURES P.M.

Si le tirage ne peut se terminer le 28 il se continuera les jours suivants à la même heure.

Hatez-vous d'acheter vos Billets,

COUT DU BILLET

Première Série..... $1.00
Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19 rue St. Jacques, Montréal.
Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.)
La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le 2 novembre à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cts. 115j-7m85

La NOUVELLE MACHINE
A Broder sur Canevas
Avec Chiquas de Laine ou Coton et aussi avec de la Laine.
Patentée le 3 Mars 1882.
Fait aussi des Capuches, Tidies, Mitaines, Poullaines, etc.
Avec facilité et rapidité. Prix seulement une piastre. Machine envoyée par malle avec la direction sur réception du prix. Agents demandés. Ecrivez pour circulaires à P. W. ROSS, P. O. Box 541. Seul manufacturier, Guelph, Ont. Aussi marchand de patrons de toutes sortes pour broderie.
7fs-1

EAU MINERALE
— DE —
L'EPIPHANIE.

A tous ceux qui souffrent des
Rhumatismes, de la Dyspepsie,
Du Diabète et de la Goutte,
De la maladie des Rognons,
" *de la Vessie,*
" *de Bright,*
" *du Foie,*
" *des Intestins,*

Nous ne saurions trop recommander cette eau qui par sa composition chimique se place parmi les eaux minérales de première classe.
En vente chez tous les chimistes, épiciers, etc., etc
Demandez la et n'en ayez point d'autres.
A vendre en gros seulement chez
ALPHONSE A. GRANGER,
2j-3m 214 rue St-Hubert, Montréal.

FUMEZ
LE CIGARE
ALL NATIONS
Pur Tabac de la Havane.
Se détaille à 5 Cents.
11j 85 jno

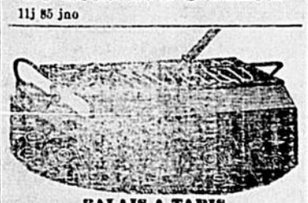

PALAIS A TAPIS
Amélioré, à quatre roues, avec bandé en caoutchouc autour pour protéger les meubles; SORBETIERES pour faire la crême à la glace; TREILLIS en broche pour mettre les portes et les fenêtres à l'épreuve des mouches; PRESSE à patates et à fruits, etc., chez
L. J. A. SURVEYER,
1588, — RUE NOTRE-DAME, — 1588
Vis-à-vis le Palais de Justice.
29 mars 85-1a

A VENDRE

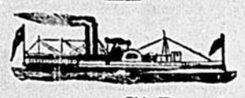

Le vapeur St Lambert

En bon ordre, ce bateau peut contenir 26 voyages de foin, et possède une chaudière très économique, à vendre l'engin du vapeur Ste Hélène, à vendre la coque du vieux vapeur Longueuil, cette coque peut faire une barge de première classe, le tout à des conditions faciles.

S'adresser à
F. MANDEVILLE.
Secrétaire Gérant de la Cie de Longueuil.
No 10, Place d'Armes,
De 10 heures à 3 heures p.m.
4 août-1no

Cie de Navigation de Longueu

ELM WOOD GROVE
LONGUE POINTE

Le splendide vapeur **Montarville** ou un autre vapeur fera le service quotidien si temps le permet jusqu'à avis contraire, du quai Jacques Cartier tous les jours de la semaine à 10.30 a.m., 2.30 et 4.00. Retour à 6 heures.
Prix du passage aller et retour, 10 cts; enfants avec leurs parents, 5 cts, excepté certains jours qui seront réservés pour des pique-niques et qui seront annoncés dans les journaux.
Bons services chauds à Elmgrove aux prix de la ville.
A partir du 1er Août jusqu'à avis contraire, le vapeur *Montarville* fera une excursion à Elmwood le soir, les Lundi et Jeudi de chaque semaine. Départ à 7.30 p.m., retour à 10.30 p.m.
Prix du passage, (aller et retour) 15 cents.
Une splendide plateforme pour la danse a été construite et les soirs d'excursions le bocage sera éclairé.
F MANDEVILLE.
4août Gérant.

C. W. RAY & FRERE
DOREURS et FABRICANTS de CADRES
Gravures sur acier, Lithographies, Photographies, Peintures à l'huile, etc., etc. encadrés sur commande, à bon marché et à court délai au
No. 568 RUE CRAIG. 1a-11m85

Télégraphe d'Alarme.

2 Coin St Jean-Baptiste et St Paul.
3 Place Jacques-Cartier, coin St Paul.
4 Station du Feu, rue St Gabriel.
5 Coin St François-Xavier et Notre-Dame.
6 Coin St Sacrement et St Pierre.
7 Coin St Paul et McGill.
8 Coin Youville et Commune.
9 Coin Notre-Dame et McGill.
12 Station Centrale du Feu, rue Craig.
13 Coin Craig et Côte St Lambert.
14 Coin Vitré et Sanguinet.
15 Coin St Laurent et Lagauchetière.
16 Coin Dorchester et St Urbain.
17 Bleury près de la rue Dorchester.
18 Côte du Beaver Hall coin Lagauchetière.
19 St Antoine et Craig.
21 Coin Brunswick et Dorchester.
23 Station du Feu, rue Ste Catherine.
24 Coin St Laurent et Ste Catherine.
25 Coin des Allemands et Dorchester.
26 Coin Ste Catherine et St Denis.
27 Stat. du Feu, coin des Allemands et Ontario
28 Coin St Laurent et Sherbrooke.
29 Coin St George et Sherbrooke.
31 Coin Université et Sherbrooke.
32 Coin Ste Catherine et Av. Collège McGill.
34 St Laurent, vis-à-vis la rue Guilbault.
35 Coin Shatter et Av. Prince Arthur.
36 Coin King et Commune.
37 Coin Duke et Ottawa.
38 Coin Dupré et St Maurice.
39 Coin St Antoine et Cathédrale.
41 Station du Feu, Place Chaboillez.
42 Station du Feu, rue Wellington.
43 Rue du Moulin.
45 Coin Wellington et McCord.
46 Coin Colborne et Ottawa.
47 Coin Notre-Dame et la Montagne.
48 Coin St Antoine et la Montagne.
49 Coin Ste Catherine et la Montagne.
51 Coin Sherbrooke et Peel.
52 Coin Guy et St Antoine.
53 Coin St Martin et St Jacques
54 Coin Notre-Dame-Ouest et Canning.
56 Coin Fulford et Coursol.
57 Coin des Seigneurs et William.
58 Station du feu, St Catherine-O. p rue Guy.
59 Hâtisse des Sœurs Grises, rue Guy.
61 Raffinerie de Sucre Redpath.
62 Station du Feu, marché St Gabriel.
63 Ateliers G-Trono, Pointe St Charles.
64 Coin Bonsecours et Notre-Dame.
65 Station du Feu, Place Dalhousie.
67 Coin Wolfe et Notre-Dame
68 Coin Roy et Dorchet.
69 Coin Sherbrooke et St. Denis.
71 Dorchester et Aqueduc
72 Coin Visitation et Craig.
73 Coin Courville et Cadieux.
74 Coin Dorchester et St André.
75 Coin Mignonne et St Andre.
76 Station du Feu No. 11, Ontario et Beaudry
78 Coin St Patrice et Shearer.
81 Coin Visitation et Robin
82 Coin Ste Catherine et Panet
83 Coin Maisonneuve et Dorchester
84 Coin Champlain et Logan
85 Coin Champlain et Ontario
86 Coin Congrégation et Wellington
87 Coin Forfar et Monai
91 Station du Feu, coin Craig et Gain
92 Manufacture tabac Adams, Notre-Dame
93 Coin Ontario et Fullum
94 Coin Dubord et Berri
95 Ateliers du Gaz, Hochelaga
96 Rolling Mills, Notre-Dame
97 Esurie de Shedden, rue William
112 Rue Notre-Dame, Bâtisse Rolland.
113 Notre-Dame et Gale.
114 Station du Feu No 13 Hochelaga
115 Coin Moreau et et Notre-Dame.
116 Coin Moreau et Ontario
117 Coin Marlborough et Logan
118 Coin Notre-Dame et Frontenac
119 Coin Iberville et Logan
121 Coin Parthenais et Ste Catherine.
123 Coin Wolfe et Lagauchetière
124 Coin Dufresne et Mignonne
125 Coin St Christophe et Ontario
126 Coin St Etienne et Wellington
127 Coin Roy et des Erables
128 Coin Ste Catherine et Amherst
129 Manufacture de tabac McDonald
132 Maison de Douane, (coin nord)
134 Coin Craig et Hermine
135 Terrains de l'Exposition
139 Ateliers du C P R, Avenue DeLorimier
142 Station du Feu No 12, rue des Seigneurs
143 Coin Notre-Dame et Guy
145 Rue McTavish, près du Réservoir
149 Manufacture de Casutchouc, rue Notre-Dame
152 Coin Dorchester et Mansfield
188 Coin Ste Catherine et Fort
235 Hotel Windsor, rue Stanley.

CHEMIN DE FER
DU
Grand Tronc

Arrangements pour l'été 1885

POUR LES PLACES D'EAU

Pour les Cotes de l'Océan Atlantique

Un train partira de Montréal tous les jours (le dimanche excepté) à 8.10 heures a.m., et à 10.15 hrs p.m., arrivant à Portland à 5.30 hrs et 12.35 hrs p.m.
De Portland, tous les jours (le dimanche excepté) à 9.30 hrs a.m., et 1.30 p.m., arrivant à Montréal, à 8 hrs p.m., et 6.0 a.m.

Cacouna et le bas du Fleuve

De Montréal—Tous les jours (le dimanche excepté) à 8.10 hrs a.m., et 10.15 p.m., arrivant à Rivière du Loup (Quebec Sud), à 1.40 hrs p.m. et 7.00 hrs a.m.; à Rivière du Loup, à 6 hrs p.m., et 11.50 a.m., et à Cacouna à 6.23 p.m. et 12.15 p.m.
De la Pointe Lévis—Tous les jours (le dimanche excepté) à 2.00 et 8.30 hrs p.m., se raccordant avec les trains du chemin de fer Intercolonial qui partent de Cacouna à 9.01 a.m., et 3.33 p.m.: Rivière du Loup à 9.20 a.m., et 3.55 p.m., arrivant à Montréal, à 8.00 p.m., et 6.00 a.m.
BILLETS DE PASSAGE A BAS PRIX—Sont maintenant en force et bons pour revenir jusqu'au premier novembre.
CHARS PALAIS—Sans changement entre Montréal, Pointe Lévis, Portland, Old Orchard Beach, avec les trains de jour et Chars dortoirs Pullman avec les trains de nuit.

WM EDGAR, Agent Gén. des Passager. JOSEPH HICKSON, Gérant Général.

CHEMIN DE FER
CANADIEN DU PACIFIQUE

Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto
ET L'OUEST

CHANGEMENT D'HEURES

A partir de Lundi, 27 Juillet 1885, les trains partiront aux heures suivantes :

Tableau des heures	Express Local	Express Direct	Express Local	Express Direct
Partira de Montréal..	A. M. 7.15	A. M. 9.00	P. M. 6.00	P. M. 8.00
Arrivera à Ottawa....	11.25	P. M. 12.23	10.15	11.30
Arrivera à Toronto...	...	9.45	....	A. M. 8.30
Partira de Toronto....	....	A. M. 8.25	....	P. M. 8.00
Partira d'Ottawa.....	A. M. 8 20	P. M. 5.32	P. M. 4.25	A. M. 4.48
Arrivera à Montréal	P. M. 12.35	9.00	8.30	8.18

La seule ligne pour toutes les localités du haut de la Vallée d'Ottawa

ET LA PLUS DIRECTE POUR

Winnipeg, Manitoba et Nord-Ouest
— VIA —
Owen Sound & Port Arthur

Raccordements à Toronto pour tous les points de l'Ouest, Sud et Nord Ouest.
Magnifiques Chars Palais et Dortoirs, attachés aux trains locaux et directs.

Pour plus d'informations pour billets, etc, s'adresser aux Bureaux de billets suivants:

266 RUE SAINT-JACQUES,
(Coin de la rue McGill.)
au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, à la station des Casernes.

W. C. VAN HORNE, Vice-Président. W. WHYTE, Surint.-Général.
D. McNICOLL, Asen. Gén. des Pass.
Montréal, 27 Juillet 1885.

ANNONCES DANS LES JOURNAUX

Un livre de 100 pages. Le meilleur livre qu'un annonceur puisse consulter, qu'il soit expert ou non. Il contient une liste de tous les journaux et leurs tarifs pour annonces. L'annonceur qui veut dépenser une piastre en annonces trouvera dans ce livre les informations dont il a besoin aussi bien que celui qui veut en dépenser cent mille. *Un système y est indiqué rencontrant ses vues.* 149 éditions ont déjà été publiées. Envoyé par la malle sur réception de 10 centins. Ecrivez à GEO. P. ROWELL & CIE, BUREAU DE PUBLICITE, No. 10, Spruce Street, "Printing House Sq" New-York.
18j 85

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

La presse anglaise et Riel

Il est un fait évident, c'est que le verdict donné contre Riel a causé une joie immense chez nos confrères anglais.

Les journaux libéraux font bien des remarques contre le fameux procès que l'on a fait à Riel, mais après tout, ce n'est qu'une question de parti. La presse conservatrice anglaise, au contraire, dit autrement ce qu'elle pense.

Voici comment le *Mail* parle de la condamnation de Riel :

"Le jury, dit le *Mail*, dans la cause de Riel, l'a trouvé coupable de haute trahison, ajoutant au verdict "avec recommandation à la clémence de la cour," ce qui semble prouver qu'ils ne le croyaient pas sain d'esprit, et cependant il est condamné à être pendu le 18 septembre.

Les faits ont été prouvés clairement. Il a ouvertement conduit un soulèvement qui a duré deux mois; il s'est rendu lorsque ses partisans ont été dispersés, et qu'il ne lui restait plus aucun moyen de faire plus de mal. La question soumise au jury n'était pas le fait de sa participation à ce qui était une suprême violation de la loi, comme celui de sa conception.

"On a plaidé en sa faveur que ses plans ne pouvaient avoir été conçus que par un fou; et des aliénistes distingués, après l'avoir examiné dans sa prison, ont prouvé le fait de sa folie.

"Le jury, cependant, a trouvé que Riel pouvait distinguer le bien du mal, et était responsable du sang versé. Avec un semblable verdict, la Couronne devait suivre la loi, à moins que la folie du prisonnier ne fût établie à sa satisfaction. Personne ne voudrait voir pendre un fou, quelque crime qu'il ait commis, mais d'un autre côté, l'intérêt public exige que ce rebelle deux fois coupable n'échappe pas au châtiment qui le menace sur un simble soupçon de folie.

"Ses avocats veulent en appeler à la Cour Supérieure du Manitoba, mais les décisions rendues récemment dans la cause de Conners, sont contre les exceptions qu'ils font à la constitutionnalité des procédures faites à Régina; et les tribunaux de Manitoba ne peuvent prononcer sur la folie de Riel. La sentence doit donc être exécutée, à moins qu'on ne prouve que cette exécution serait un meurtre."

La *Gazette* l'organe et la propriété du nouveau ministre de l'Intérieur parle à peu près dans le même sens; qu'on lise :

"..... Le procès s'est fait avec promptitude, mais sans hâte condamnable. Les avocats de Riel étaient des hommes capables qui l'ont habilement défendu; on a accordé toute facilité pour permettre une preuve favorable à Riel; le procès a été conduit par un juge et devant un jury impartiaux; on a évité tout appel à la bigoterie, aux préjugés et aux sentiments nationaux; en un mot, la justice britannique a prévalu et l'accusé a été trouvé coupable de trahison.....

"..... Celui qui a pu concevoir le plan de Batoche, organiser les troupes à sa disposition, s'assurer le concours des sauvages et prononcer le discours que Riel a prononcé devant le jury, doit savoir ce qu'il fait et ce qui l'attend.

.....

"Le gouvernement recevra sans doute un grand nombre de pétitions demandant un sursis : on demandera probablement aussi une commission d'experts pour décider de l'état du prisonnier; mais après le procès qui a eu lieu, il ne peut y avoir qu'une conviction dans l'opinion publique, c'est que le verdict est conforme à la preuve qui a été faite et que la justice a prévalu."

Pendez le! Pendez-le!

Tel est le cri unanime de toute la gente des francophobes, et ils sont nombreux, tant chez les libéraux que chez les conservateurs.

Malheureusement, nous avons dans notre province, des gens qui mettent le parti avant leur nationalité, et ces gens sont contents de voir pendre Riel, pourvu que leurs chefs politiques en retirent quelques bénéfices.

La condamnation de Riel

Nous lisons dans la *Presse* d'aujourd'hui :

"Nous supposons que M. Fitzpatrick, en portant son appel devant la Cour Suprême de Manitoba, suit la filière à laquelle il croit être obligé par la loi; mais nous n'en persistons pas moins à craindre sérieusement pour le résultat de cette procédure.

"La cause de Conners devrait pourtant servir de leçon.

"Les requêtes en grâce pourront bien avoir un certain poids, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il existe, à l'encontre de la miséricorde, un puissant courant d'opinion parmi la population anglaise.

"Nous avons supplié les députés de faire amender la loi, et d'accorder à Riel l'épreuve du grand jury et d'un petit jury composé de douze hommes.

On n'a pas eu l'air de nous comprendre, et aujourd'hui on reste tout surpris devant ce déni de justice inouï jusqu'à présent dans l'histoire de nos tribunaux.

"Nos prophéties étaient justes quand nous prédisions que Riel serait condamné.

"Maintenant, il n'y a qu'une chose à faire; c'est de prendre le prochain steamer pour l'Angleterre et porter porter immédiatement la cause devant le Conseil Privé.

"Qu'on néglige ce conseil, il y a tout à craindre, et les probabilités sont que la sentence sera exécutée.

Raison—Le remède du Dr Sey est le plus grand remède du jour, parce que la dyspepsie est le plus grand mal du jour.
3j8

RIEL

Appréciations de la condamnation de Riel par les journaux des Etats-Unis :

(Tribune de Chicago)

Le bruit court que cette sentence produit une grande agitation au Canada et que les Canadiens français qui ont toujours condamné l'injuste traitement dont les Métis étaient l'objet et qui de plus ont toujours eu des sympathies pour Riel, considéré par eux comme un de leurs compatriotes veulent protester énergiquemsnt contre la possibilité d'une exécution de cette sentence. Si Sa Majesté la Reine ne tenait pas compte de leurs adresses et si l'infortuné Riel était pendu il y aurait là une cause de troubles. Tout ceci n'est qu'un manifestation du dangereux antagonisme de nationalité qui existe toujours entre Français et Anglais au Canada.

(New-York World)

La pendaison de Riel ferait de lui un martyr et enflammerait les passions et les préjugés des Canadiens français. Si au contraire on lui inflige une peine plus douce et si on commence sérieusement l'œuvre de réforme des abus dont se plaignent justement les Métis français on éloignera tout prétexte à une accusation de cruauté et d'injustice.

(New-York Herald)

Le résumé de l'opinion de cette feuille est que malgré les justes motifs que Riel et les rebelles pouvaient avoir d'être peu satisfaits du traitement dont ils étaient l'objet, Riel est un criminel et doit subir les conséquences de ses actes; ses vehéments discours n'ont pu le sauver, les malheureux indiens portent maintenant la peine de leur crime, malgré tout le bien fondé de leurs griefs; ils n'avaient pas le droit de se faire assassins dans un esprit de revanche.

(Buffalo Courrier)

La pendaison de John Brown n'a ni anéanti ni affaibli la cause qu'il se glorifiait de défendre. Le fait que Jefferson Davis est vivant et jouit de la protection des lois démontre bien plus complètement la victoire de l'Union. Le gouvernement du Canada est-il fort, il n'a pas à redouter un homme comme Riel; est-il faible au contraire, il ne tirera aucun avantage de sa mort.

La question des impressions

Nous lisons dans le *Mail* d'hier :

"Durant les deux ou trois dernières années le gouvernement a commandé nombre de brochures sur l'immigration.

"Les prix payés pour la confection de ces impressions ont été : pour la composition 35 cents par chaque mille, pour le travail d'imprimerie 25 cents par main de 240 feuilles. Les anciens spéculateurs du parti libéral qui ont si bien vécu aux dépens du trésor public sous le ministère Mackenzie sont scandalisés de ces prix bien qu'ils soient inférieurs de beaucoup à ceux qui leur étaient payés.

"Le plus fagité de tous ces organes réformistes est Maître *Gripp*, la colère de ce vertueux personnage est réellement comique.

"D'après le *Gripp*, les malheureux imprimeurs ne seraient que des espèces de brigands et il déclare que ou eux, ou le ministère sont coupables de forfaiture. Le *Gripp* ne voudrait pas qu'il fut possible aux imprimeurs qui ne partagent pas ses convictions libérales de gagner un centin sur les travaux qu'ils exécutent!

"Délicieuse protestation! Et vous que faisiez-vous donc, messieurs les libéraux, sous le ministère Mackenzie? la liste des spéculateurs de l'imprimerie qui se sont enrichis pendant cette malheureuse période serait peut-être longue à dresser, tantisque nous n'avons pas encore entendu dire sous le régime actuel que les imprimeurs qui ont accepté les contrats du gouvernement aient fait fortune par l'exécution de ces contrats!

Mort de l'Honorable J.-B. de Villemure

Nous apprenonons la mort de M. J. B. Lefebvre de Villemure, ex-conseiller législatif, décédé à Saint-Jérôme, à l'âge de 57 ans.

M. de Villemure est né à Terrebonne, où il reçut une instruction primaire. Après avoir été instituteur à St Jérôme, il étudia le droit et fut reçu notaire quelques années plus tard.

Tout en exerçant sa profession, il s'occupa beaucoup d'agriculture et de colonisation et c'est dans le but de mieux surveiller l'œuvre à laquelle il avait voué toute son énergie, qu'après avoir été maire de St Jérôme et préfet du comté de Terrebonne, il alla se fixer à Sainte-Adèle.

Il a été pendant plusieurs années conseiller législatif, pour la division des Milles-Iles.

M. de Villemure avait épousé en premières noces Mlle de Montigny, fille du lieutenant-colonel Testard de Montigny et sœur de Son Honneur le Recorder de Montréal, B. A. T. de Montigny et s'était marié en secondes noces avec Mlle Loupret, de St Jean.

Il laisse plusieurs enfants.

M. de Villemure était aimé et estimé de tous ceux qui l'ont connu.

"Romish Intolerance"

Nous lisons dans *Progrès de l'Est* :

"Sous le titre de *Romish Intolerance*, un certain T W Constable, qui a les allures d'un révérend, écrit de Marbleton à l'*Examiner* de notre ville pour se plaindre qu'un commissaires d'écoles catholiques lui aurait refusé l'usage de la maison d'école de Stoke-Nord, pour des fins religieuses. Si tel est le cas, c'est bien vilain sans doute. Mais ce qui l'est encore plus c'est de porter cet acte isolé au crédit de l'église de Rome. C'est comme qui dirait : M. T W C est un imbécile; donc le protestantisme ne vaut pas le diable! Ce cher cœur n'a point d'objection à ce que Rome opprime les siens tant qu'elle voudra, mais si elle cherche à le viser (*screw*) lui et ses adeptes, oh! qu'elle tremble alors! Mon Dieu, que la tolérance est une vertu difficile à pratiquer! Au lieu d'un appel au fanatisme par la voie des journaux, pourquoi n'avoir pas plutôt fait mettre le commissaire à la raison? L'école appartient à la commune. Qu'est-ce que l'Eglise de Rome a à voir en cette affaire?

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 E. 54th St., New York, 10 Mai, 1882.
MESSRS. J. C. AYER & CO:
Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.
A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrh

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra

CA ET LA.

Une nouvelle feuille doit voir jour incessamment à Nicolet, Ce journal sera rédigé par M. W Camirand.

Les brefs ont été lancés hier pour les élections à Cardwell. Nomination 20 courant et vote 27 courant et à East Durham, nomination 17 et vote le 24.

L'Indiana se propose d'élever des statues à ses grands hommes, et une en particulier au Très Révérend Pierre Gibault, qui servit la jeune république, en gagnant à la cause de l'Indépendance, les Canadiens et les Sauvages du Nord-Ouest.

M. W G Sheppard, inspecteur des postes, est arrivé chez lui après une absence d'un mois. Il a été pendant tout le temps sur les côtes du Labrador où il était appelé par les affaires du service postal.

Nous regrettons d'apprendre que M. Ferd. Gagnon, rédacteur du *Travailleur*, de Worcester, est retenu chez lui par la maladie, depuis huit jours. Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de notre confrère.

Nous lisons dans l'*Electeur* :

" L'hon. M. Mercier était lundi à Rimouski, l'hôte de M. le Dr Fiset, ex- M. P.

" Le chef de l'opposition a passé une partie de la journée en conciliabule avec les principaux libéraux du comté"

Le *Journal* de Ste Catherine annonce le décès de l'hon. Walter H Dickson ancien député à l'assemblée du Canada, pour Niagara, sénateur depuis 1867.

Le *Globe* de Saint Jean, (N.-B.), annonce également la mort de l'hon. M. E A Vail, pendant vingt ans député au parlement du Nouveau-Brunswick pour le comté de Kings. Il était devenu membre du Conseil Législatif de cette province.

Du *Courrier de St Hyacinthe* :

" La *Patrie* a reproduit la critique que faisait le *Moniteur du Commerce* au sujet de la nouvelle loi imposant aux personnes faisant commerce sous un nom putatif obligation de faire une déclaration au bureau d'enrégistrement. D'après l'organe libéral cette loi légitimerait une certaine espèce de fraude.

" Or cette loi a été présentée à la chambre par l'honorable M. Mercier, et les remarques de la *Patrie* atteignent directement le chef de l'opposition.

" Est-ce un signe que l'harmonie la plus parfaite n'existe point entre M. Beaugrand et M. Mercier ?"

Nous lisons dans le *Nouvelliste* :

" La *Patrie* d'hier publie l'entrefilet suivant :

" L'*Etendard* contient ce matin, une perle, au sujet de la sentence de Riel.

Il faudrait un cadre pour la présenter.

Des choses comme cela ne se trouvent pas deux fois :

" Cette sentence peut n'être ni im-
" mérité, ni illégale ce que nous ne
" nions ni n'admettons."

!!!!!!!!!

" Vous êtes étonnés, messieurs de la *Patrie* ? C'est pourtant bien simple. L'*Etendard* constate un fait, et ne veut pas l'apprécier avant de connaitre le *pour* et le *contre*

" C'est tout le contraire, à la *Patrie*. On y traite, à tort et à travers, tous les sujets qu'on ne connait pas. Et cela, pour le simple plaisir de combattre ce qui est bon."

C'est avec une très-vive douleur que nous avons appris la nouvelle de la mort du Rév. M. Pierre Grégoire, Tremblay ancien curé de Beauport.

Le défunt a succombé mardi soir à six heures à la maladie qui le faisait souffrir depuis longtemps.

M. l'abbé Tremblay est né en 1820, et fut ordonné prêtre en 1856.

LE CHOLERA EN FRANCE

Paris, 6—Il y a eu 35 décès de choléra durant les 24 heures terminées hier soir.

La conférence monétaire

Paris, 6—La conférence monétaire est ajourné jusqu'en octobre. On va faire des efforts pour ramener la Belgique à adhérer à la nouvelle convention.

LA MARINE ANGLAISE

Londres, 6—Les amiraux anglais Hewitt, Hosking et Hopkins, ont déclaré à un banquet donné en leur honneur par l'*Empire Club*, hier soir, que la marine anglaise était égale à celle de deux autres nations réunies.

La France et l'Allemagne

Berlin, 6—La *Gazette de Cologne* publie un article semblable à celui qui a paru récemment dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Cet article conseille de maintenir les relations amicales entre l'Angleterre et l'Allemagne et met la France en garde contre toute politique de revanche.

Le Ministre des Etats-Unis en Autriche.

Londres 6—Une dépêche de Vienne au *Télégraph* dit que l'Autriche a formellement notifié au gouvernement des Etats-Unis que Keilly n'était pas acceptable comme ministre des Etats-Unis en Autriche et a exprimé l'opinion qu'il serait rappelé et remplacé par un autre.

Le choléra en Espagne

Madrid. 6.—La populace de Grenade a brutalement assailli plusieurs médécins qui refusaient de donner leurs soins. L'augmentation de l'épidémie est la cause de l'hostilité que l'on montre aux médecins parmi les classes pauvres.

Ces pauvres forcent les médecins à goûter les remèdes qu'ils donnent aux malades.

Le commandant de la province, plusieurs officiers, prêtres et religieuses ont succombé aux attaques du choléra.

Le parti libéral en Angleterre

Londres, 6—Les chefs du dernier cabinet sont à s'entendre sur un programme électoral. La question des terres causent de très grandes difficultés. Gladstone cherche à concilier Lord Hartington et M. Chamberlain. Un programme commun paraît impossible dans le moment.

Coup de carabine

Un jeune homme à deux doigts de la mort

Le jeune Alexandre Maroni l'a échappé belle avant hier après-midi. Il était allé à Elm-Wood s'amuser au tir à la carabine. Un garçon qui se trouvait là voyant deux carabines sur un banc crut qu'elles étaient déchargées. Il en prit une et visa le jeune Maroni en disant : tiens-toi bien je vais tirer.

Maroni qui de son côté croyait la carabine vide ne se dérangea pas. L'imprudent pressa la détente et la balle vint frapper Maroni sur la partie supérieure du nez, et se logea près de l'os.

On conçoit la surprise du garçon en apercevant le sang qui inonda la figure de Maroni.

On s'occupa immédiatement de panser le blessé et ce matin vers onze heures la balle a été extraite par le Dr Brosseau de l'Hôpital Notre-Dame.

Heureusement que c'était une balle calibre 22, car un peu plus grosse, elle envoyait Maroni rejoindre ses pères.

Après l'extraction de la balle, Maroni a pu reprendre son ouvrage. Il était un peu affaibli par suite de la perte de sang mais comme il a bon pied, bon œil il se rétablira vite, il peut se vanter cependant d'avoir vu la mort de près.

Quant au malheureux qui a tiré la carabine, on se contentera de lui faire payer les frais du médecin.

Bureau des Examinateurs Catholiques de Montréal

Séance du 5 août 1885.

Membres présents : M. l'abbé L W Leclair, président ; l'abbé L Rouleau, F X Valade, A D Lacroix, secrétaire.

Candidats brevetés pour Ecole Modèle

1re classe :—M. Joseph Germain, Mme J Fitzgerald, Delles Géraldine Charbonneau, Joséphine Corbeil, Adélaïde Labbé, Marie Louise Marion, Alexandrine Leclerc, Aurélia Contant, Eulalie Raby, Joséphine Proulx, Marie Emma Gauvreau, Marie Cordélia Martel, Johannah Scanlan, Emma J Gaynor.

Ecole modèle.

2e classe.—M. Gaspard Robillard, Delles Eva Smith, Anna Lefebvre.

Ecole élémentaire.

1ere classe.—MM. Edmond Marie Templé, D Joseph Ouimet, Herménégilde Théoret, Dame O Beauvais, Delles Liliose Crump, Annie Massam, Délima Dandurand, Florentine Plouffe, Alma Deguire, Léonide Lallier, Emélie Carrière, Délina Mercier, Mathilda Damour, Anastasie Ménard, Marie Louise Séguin, Almézime Chaput, Angèle Desjardins, Méralda Tellier, Marie Alida Schetagne, Eulalie Bazinet, Joséphine Ranger.

Ecole élémentaire

2e classe.—MM. Eugène Collum, J B Paquet, J B Martel, Delles Marie Louise Jasmin, Poméla Provost, Dina Marier, Elise Paradis, Eudoxie Larose, Zéphirine Cécyre, Marie Philomène Ethier, Séraphine Blain, Victoria Meilleur, Salomée Quesnel, Alphonsine Maguay, Aimée Leduc.

Bureau des examinateurs de St-Hyacinthe, 4 août 1885—Membres présents : le Rév J A Gravel, A X Bernard, et l'Hon P B de LaBruère, J-Bte Delâge et N Gervais.

Diplômes accordés

Ecole modèle 1ère *classe*—Cécilia Cormier, français anglais, Léocadie Lavallée, français, Marie-Louise Laviolette, français, Emélie Elisa Goyette, français et anglais, Emélie Dupras, français et anglais, Lucie Emma Benoît, français et anglais, Sophie Migneault, français et anglais, Adélia Jacques, français, Albina Pondrette, français, Agnès Bonneau, français, Rose Anna Bélisle, français, Alma Dubrûle, français, Osina Chomière, français.

Ecole élémentaire 1ère *classe* — Marie-Louise Laviolette, français, Lucy Ann Dunn, anglais, Clara Gervais, français, Edouardina Lacroix, français, Rose Anne Choquette, français, Amanda Bergeron, français, Arsélie Bissonnette, français, Anna Davignon, français, Victoria Laflamme, français, Marie Reine Ledoux, français, Georgina Champigny, français, Marie Bérube, français.

Ecole élémentaire, 2ème *classe*—Emma Gauthier, Olympe Cadoret.

Placards indécents

Plusieurs personnes se plaignent à bon droit, que des placards indécents, sont placés sur les murailles, portes, barrières ou clôture, privés quelconques sans en avoir obtenu l'autorisation des personnes nommées pour cette fin.

Nous publions aujourd'hui le règlement 89, concernant les affiches et nous espérons que les autorités en prendront connaissance, et feront leurs efforts pour le faire observer.

Nul afficheur ne mettra une affiche ou placard sur aucune bordure de trottoir, dalle, pôteau de télégraphe, borne-fontaine, clôture ou palissade d'aucune place publique ou sur une édifice public quelconque, ou sur un bâtiment ou quelque chose que ce soit en dedans des parcs ou carrés publics, ou sur aucune des barrières ou clôtures d'iceux, en la dite cité, sans une permission préalable par écrit de l'Inspecteur de la cité.

Sec. 4. Nul afficheur ou autre personne n'affichera dans aucune des rues ou places publiques de la dite cité aucune annonce illustrée ou à sensation pour désigner des drogues ou médecines, ou la nature du traitement d'aucune maladie, ou aucun amusement public, représentation théâtrale ou loterie, à moins que cette annonce n'ait été préalablement soumise au chef de police et approuvée par lui.

Le chef de police est par le présent autorisé à émettre des licences à telles personnes qu'il croira qualifiées à agir comme afficheurs comme susdit, et à révoquer et résilier les dites licences toutes les fois et aussi souvent qu'il le jugera à propos, ou que l'inconduite de la personne à qui la dite licences aura été accordée légitimera telle révocation ou résiliation, mais au comité de police appartiendra le droit de fixer et déterminer le nombre des licences qui seront émises chaque année comme susdit.

Quiconque contreviendra à aucune des dispositions de ce règlement sera passible d'une amende et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement, le montant de telle amende et le terme de tel emprisonnement à être fixés à la discrétion de la cour du Recorder; pourvu que la dite amende n'excède point quarante piastres, et que le terme de l'emprisonnement ne soit pas pour une période de plus de deux mois de calendrier ; le dit emprisonnement cependant devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par la dite cour du recorder sur paiement de la dite amende et des frais.

REVENUE DE LA VILLE

Voici le tableau comparatif des recettes faites à l'hôtel-de-ville pendant le mois de juillet en 1884 et en 1885 :

	1884.	1885.
Taxes d'immeubles et licences	$20,456	$21,576
Arrérages, intérêts et frais	88,583	84,512
Taxes d'eau et arrérages	49,301	58,594
Taxes personnelles et arrérages	23,975	27,025
	$182,313	$191,707
		$182,213
Augmentation		$ 9,394

Le général Middleton

Toronto, 6.—Le général Middleton et son épouse accompagnés du Major Smith sont arrivés ici à 2 heures p. m. Quoique on ne les attendit pas sitôt, une foule immense se trouvait à la gare au moment de leur arrivée. Ils ont été acclamés par la foule.

Excursion de la presse

Les membres de la presse canadienne, sont arrivés hier matin à Montréal, en route pour Boston et New-York, d'où ils reviendront lundi.

CONTRAT

Le contrat pour le pain, qui devra être distribué aux prisonniers, durant l'année qui va s'écouler a été accordé ce matin à MM. Joseph Cloran et Fils.

A DEMI MAT

Le drapeau était hissé à demi mât, ce matin, sur les édifices de la Banque de Montréal, par respect pour la mémoire de feu M. Rogers, ancien employé de la Banque qui vient de mourir à Longueuil.

Conseil de ville

Il y aura lundi prochain, une réunion du conseil de ville, et le premier ordre du jour, sera la nomination d'un nouveau commissaire de hâvre, pour remplacer l'hon. J. L. Beaudry, dont le terme d'office est expiré le 3 août dernier.

Réunion des commis-marchands

Les commis-marchands ont eu hier soir leur réunion dans leur salle, sur la rue St François-Xavier.

M. Arthur Roy présidait. On a adopté les différents rapports des comités et l'on se dispersa.

COUR MARTIALE

Un nommé Kennedy, qui faisait partie de la troupe de cavalerie du lieut-colonel Turnbull, était aux arrêts lorsqu'il est revenu du Nord-Ouest, pour avoir volé ses compagnons d'armes en route. Il va passer devant une cour martiale.

EN PRISON

Le nommé Samuel Dulude accusé de vol de tabac il y a quelque temps, a été envoyé en prison aujourd'hui.

Il avait d'abord été admis à caution en attendant son procès. Ce matin son caution s'est retiré et Dulude a du être envoyé chez Payette.

Coton jaune a 3 cts

Nous venons de recevoir encore plusieurs balles de nos cotons à 3 cts la verge. Ces cotons sont la meilleure valeur qui ait jamais été donnée pour un prix si minime. Venez voir nos cotons à 3 cts.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Ste Catherine et St André.

Les épiciers

Les messieurs dont les noms suivent, ont été nommés juges, pour présider aux divers amusements, qui auront lieu le 12 courant au parc Otterburn à St Hilaire :

Le maire Beaugrand, David Guthrie, George Wait, l'échevin Wilson, Lucien Huot, Armand Prévost. J O Villeneuve et Bruce F Campbell.

L'ARMEE DU SALUT

L'Armée du Salut est arrivée en notre ville samedi soir, dit le *Progrès de l'Est* de Sherbrooke. Elle se compose de dix personnes, dont deux jeunes filles et huit hommes d'âge peu avancé. Ses promenades dans nos rues, au son du concertina et tambourins, accompagnés de chants quasi mystérieux. font l'étonnement et la surprise de plus d'un spectateur.

NEGLIGENT

Félix Verdon est un cocher à qui l'invention de la lunette profitera un jour ou l'autre. Ce matin il a comparu devant son honneur le Recorder. Hier en tournant le coin de la rue St Jacques son carosse frappa un nommé Hubert Lecomte et lui fit une blessure à la main droite.

Un peu plus d'attention de sa part lui aurait économisé $1 et les frais.

INCENDIE

Vers 3 heures, hier après midi, une alarme a été donnée à la boîte No 5 pour éteindre un incendie qui s'était déclaré au No 154, rue St Jacques, dans les édifices occupés par le " Toronto Globe Agency."

La brigade de la division centrale en quelques instants, fut sur le théâtre de l'incendie, et réussit à éteindre les flammes, qui heureusement n'avaient causé aucun dommage considérable.

HOPITAL NOTRE-DAME

Il y a eu hier après-midi à 4 hrs, une réunion des directeurs de l'hôpital Notre-Dame, dans les bureaux de l'échevin Généreux.

Parmi les personnes présentes, on remarquait l'hon. Sénateur Thibeaudeau, Dr Lachapelle, I A Beauvais, L J Forget, O McGarvey, D Brosseau, B Tansey.

Il fut décidé que le pique-nique annuel, au profit de l'hôpital Notre-Dame, aurait lieu dans la première semaine de septembre.

DISPARUE

Une femme âgée de 40 ans et qui demeure au No 7784 de la rue Craig est disparue de chez elle depuis hier midi sans qu'on ait entendu parler d'elle depuis.

Elle se nomme marguerite Gibson.

Elle est haute de 5 pieds environ, et portait une robe noire et un chapeau blanc. Elle vivait seule avec son fils qui est dans une très grande perplexité à l'égard de sa mère.

Comme on le voit depuis quelque temps le vent est aux disparitions, toutes plus ou moins mystérieuses.

Les cochers de place

L'union des cochers de place, a eu hier son assemblée mensuelle, dans ses salles ordinaires 223, rue McGilf ; sous la présidence de M. George McAfee.

Les messieurs suivants ont été élus membres honoraires de l'anion.

M. M A D Nelson, F E Nelson, H E Nelson, H E Murray, D B James, J Meldrum et H Abbott.

On procédera aussi à la formation des divers comités chargés de l'organisation du pique-nique.

FERMETURE A BONNE HEURE

Un grand rassemblement a eu liau hier soir devant le magasin de M. Paquette sur la rue St-Laurent, mais il n'y a pas eu de désordre. On a distribué à foison des circulaires invitant les dames à venir en aide à la classe des commis-marchands en achetant leurs marchandises à bonne heure. Rien n'est plus facile de faire les achats avant 8 heures du soir.

En faisant cela on forcerait par là même les marchands recalcitrants à fermer leurs magasins à l'heure des autres.

Le paiement d'un coup de poing

Jugement a été rendu ce matin dans l'affaire d'Augustin Desève accusé d'assaut sur le Docteur Laberge du bureau de santé. Desève a été condamné à dix piastres et les frais.

On se rappelle que le Dr Laberge était entré chez lui No. 617 rue St Laurent pour visiter un cas de variole et demander des explications sur l'enlèvement des placards et sur le refus de désinfecter la maison. M. Desève importuné de sa visite lui a ordonné de sortir et sur le refus de ce dernier il l'a assailli en le frappant avec son poing. M. Desève a payé son coup de poing ce matin.

BRULEE

La petite fille de M. Matthewson, âgée de trois ans, demeurant au No 27½ rue St Georges a été hier soir, horriblement brûlée dans les circonstances suivantes :

La mère de l'enfant s'est trouvée dans la nécessité de s'absenter durant quelques instants, et durant son absence l'enfant se mit à s'amuser avec une boîte d'allumettes, qui s'enflammèrent subitement et le feu se communiqua à ses vêtements lui infligeant de terribles blessures.

Le docteur Guérin est d'opinion cependant, que l'accident n'aura aucun résultat fatal.

Comité des finances

Le comité des finances s'est réuni cette après midi a 4 hrs, dans les salles de l'hôtel de ville sous la présidence de M. l'échevin Grenier.

Manufacture de sucre

Une rumeur nous apprend que la manufacture de sucre de betterave de West-Farnham, doit être réouverte sous peu de temps. Ce serait une compagnie française puissante cette fois qui se mettrait à la tête de l'établissement.

EN DIFFICULTE

MM. F X Brazeau et Cie, marchands de curiosités indiennes, sur la rue St-Paul, viennent de composer avec leurs créanciers à vingt-cinq centins dans la piastre.

Parmi les créanciers se trouvent plusieurs indiens de Lorette et de Trois-Rivières.

NOUVELLE VOIE

La compagnie de navigation de Richelieu et Ontario, a l'intention d'ouvrir une nouvelle voie de communication entre Montréal et Longueil.

La compagnie aura deux vapeurs qui feront un service régulier tous les jours.

85ème Bataillon. Compagnie no. 2

Ordre est donné aux officiers, sous-officiers et soldats de se rendre en uniforme à l'arsenal vendredi le 7 août à 8 heures p. m.

Par ordre
Capt. M. J. E. CHOQUON.

Collision à Streetsville

Un citoyen, arrivant de Streetsville nous apporte la nouvelle qu'une collision vient d'avoir lieu entre un convoi de chemin de fer et un char à bras.

Le conducteur de ce dernier un nommé Muity, a été tué sur le champ.

On dit que les dommages s'élèvent à $5000.

La France et l'Allemagne

Paris, 6.—Les journaux continuent à commenter l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* attaquant la France.

Tous sont unanimes à déclarer que cet article indique une augmentation des forces militaires en Allemagne, et qu'il s'adresse plutôt au Reichstag qu'a la France.

Soirée dramatique

Le cercle dramatique de Saint-Henri, dont M. Hébert est le digne président, doit donner une grande soirée dramatique et musicale, mercredi, le 12 courant, au profit de la cause des Métis.

Le drame intitulé " Papineau " de Louis Fréchette, sera représenté.

M. L. O. David adressera aussi la parole.

Le coton et les œufs

La récolte du coton aux Etats-Unis, est évaluée à $275,000,000 ; celle des œufs rapporte autant.

Nous sommes, pourtant loin d'attacher à la seconde la même importance qu'à la première ; pourquoi ! Le fait prouve au moins une chose—c'est qu'il n'y a pas de petits métiers.

NOUVELLE COMPAGNIE

Une nouvelle compagnie vient de se former et son but est la construction, l'approvisionnement et l'aménagement des hôtels et aussi l'amélioration des terres de la province.

Le capital proposé de la compagnie et de $100,000. Les directeurs sont l'hon. Geo Irvine, MM. W Rae, A Thompson, C Sewell et B Spaulding.

ACCIDENT

Avant hier, un jeune homme du nom de Ernest Turcotte, a été victime d'un douloureux accident aux usines Carrier, Lainé & Cie., à Lévis, où il est employé. Le piston de la machine d'un de ces sifflets à air dont les mugissements prolongés donnent tant sur les nerfs, était posé près de la muraille, lorsqu'en passant l'ourrier l'a fait tomber et l'a reçu sur un pied. La blessure est assez grave.

A Ste Anne de Beaupré

Lundi prochain, 10 courant, le Révd P. Cauvin, supérieur des Oblats de Hull, conduira un grand pèlerinage à la Bonne Ste Anne de Beaupré.

Le départ aura lieu à 4 heures p. m. à bord du " Canada ". Les personnes qui désireraient se procurer des cartes de passage ou de cabines pourront s'adresser aux RR. Pères Oblats, No 107, rue Visitation. On pourra aussi se procurer des cartes lundi à bord du bateau. —4i6a

L'Eglise Bonsecours

Plusieurs ouvriers sont occupés à la construction du nouveau portique de l'église Bonsecours, qui s'élève déjà à vingt-cinq pieds.

On a conservé l'ancienne inscription due à Mgr Bourget, et on l'a fait graver sur les pierres de la porte principale.

Nous avons eu l'occasion d'examiner ce matin, dans les ateliers de MM. Mercil et Fils, les trois croix en fer forgé, qui sont destinées à ce temple.

Elles sont du genre gothique et d'une grande solidité.

Pique-nique des hommes de police

Il y a eu, hier après-midi, une réunion des hommes de police dans le but d'organiser leur pique-nique annuel.

Le comité suivant a été nommé : président, sergent Richard ; vice-président, sergent Loye ; trésorier, sergent Clark ; secrétaire, constable Turnbull ; assistant, constable Degmac.

Le pique-nique aura lieu sous le patronage du maire Beaugrand, et un magnifique programme sera préparé d'ici à quelques jours.

Un maniaque

Hier soir, vers onze heures, John Cole, un Américain en promenade se donna en spectacle aux hôtes du St Lawrence Hall. Debout dans la porte d'entrée et prenant une pose tragique il prit sa montre et $14 qu'il avait sur lui et les lança sur le trottoir.

Heureusement que le sergent St Pierre était en patrouille de ce côté-là. Il saisit Cole et l'amena au poste central.

Cole a passé une bonne nuit et ce matin comme les vapeurs de l'ivresse étaient dissipées on lui remit sa montre et son argent et on le renvoya.

Cole est très bien mis et a des manières on ne peut plus polies.

L'EXPOSITION

Le comité permanent de l'exposition a définitivement décidé qu'il n'y aura pas d'exposition à Montréal cette année.

Nous ne pouvons que regretter cette décision qui nous place dans une situation d'infériorité marquée vis-à-vis de la ville de Toronto.

A Toronto, ville qui a 40,000 habitants de moins que Montréal, il y a une exposition tous les ans et tous les ans l'exposition réussit.

Il est vrai que la presse de Toronto ne se mêle jamais de décrier les expositions ; elle leur donne, sans réserve et sans arrière-pensée, son plus entier concours.

Il est vrai aussi que l'exposition de Toronto est une entreprise privée, patronnée seulement par le gouvernement.

Il y a peut-être dans ces deux faits une explication du succès de l'une et de l'insuccès de l'autre.

Est-ce que quelques-uns de nos capitalistes ne pourraient pas suivre l'exemple de l'Association de Toronto ?

Ce qui est l'affaire de tout le monde, n'est l'afaire de personne, soit dit sans offenser quelques-uns des membres du comité de Montréal qui se sont chaque année donné beaucoup de peine pour arriver au succès. Nous croyons sincèrement qu'une entreprise privée aurait beaucoup plus de chance de réussir.

Colonne Carsley

EXTRATS DES JOURNEAUX

S. Carsley surprend toutes les maisons de marchandises sèches en gros en vendant certains articles au détail à meilleur marché qu'elles ne les vendent en gros. — *Witness.*

S. Carsley fait observer qu'ayant une place d'affaires à Londres, Angleterre, il a plus de facilités pour acheter que n'importe quelle autre maison de Montréal,— *Witness.*

Le département des articles de Londres de S. Carsley occupe les trois étages de la bâtisse, y compris le soubassement. Ce n'est pas un petit bureau juché au troisième ou quatrième étage, comme cela est généralement le cas pour les maisons coloniales. — *Witness.*

Soies! Soies!

Un chargement considérable de soies noires de couleurs vient d'arriver des meilleures fabriques d'Europes, et seront vendues à des prix considérablement bas.

S. CARSLEY.

Marchandises de Deuil!

Cachemires noirs français
Cachemires noirs anglais
Cachemires noirs allemands
Cachemires noirs des Indes
Cachemires noirs d'Italie.

Tous ces cachemires seront vendus à des prix spécialement bas.

S. CARSLEY.

Etoffes à Robes!

REDUCTION EXTRAORDINAIRE

Nouveaux crêpes de Lorraine pour costumes d'été pour dames, dans toutes les nuances, valant 25 et 30 cts, vendus à 18 cts la verge.

S. CARSLEY.

Mousselines frappées

Un lot considérable de Linon valant 37 cts, pour 13 cts la verge chez

S. CARSLEY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777

Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

Second bloc à l'ouest de l'Eglise Notre-Dame

Buffalo Bill!

" Il est roi entre tous—*Gen. E. A. CARR.*"

—AU—

Montreal Driving Park

Quelque chose de nouveau et de réellement grand !

6 MATINEES seulement
A commencer du **10 Aout**

Portes ouvertes à 1 heure P. M. ; représentation à 3.30 heures, beau temps ou mauvais temps.

Pour la première fois en Canada.

La plus grande Merveille du Siècle.

Entre autres personnages et faits intéressants cités le

Célèbre chef Sioux " SITTING BULL"

et son état-major, L'AIGLE BLANC et 52 braves :

L'espion Sioux, à une seule jambe FRISKING ELK.

La grande guerrière de l'Ouest, Mlle ANNIE OAKLEY.

Le plus grand TROUPEAU DE BUFFLES qui se soit vu.

MUSTANG JACK, le champion des sauteurs, sautant par dessus un cheval de 16½ mains de hauteur.

BUFFALO BILL, tirera sur des boules d'argile à la trappe ; il tirera sur des boules de verre au pistolet, à la carabine, à pied ou à cheval à toute vitesse.

SETH GLOVER, l'incomparable Cowboy tirant sur des boules de marbre, des pièces de 50 cents et autres monnaies divisionnaires.

BUCK TAYLOR, le roi des cowboys, prenant au lazzo les animaux sauvages et montant les chevaux sauvages.

Sept grands combats semblables à ceux de Fish Creek, Cut Knife et Batoche.

Musique par la fameuse " Cow boy Band."
Représentation telle qu'annoncée.
Admission 50 cts. Enfants, 25 cts.

Grande parade par les rues lundi matin, le 10 août, à dix heures.

CODY & SALSBURY.

Province de Québec, district de Montréal, No 4856—Cour de Circuit.

Bernard Campbell, demandeur, vs Christian, défendeur.

Le 15ième jour d'août 1885 à deux heures de l'après-midi, au domicile du défendeur, No 374 rue St-Jacques en la Cité de Montréal, seront vendus, par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit Défendeur, saisis en cette cause, consistant en meuble de ménage, etc.

Condition argent comptant.

J. A. RENAUD, H. C. S.
Montréal 6 août 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit.—No 5714.

Cyrille Bisson, demandeur vs A'phonse Gagnon, défendeur.

Le 15ième jour d'Aout, 1885, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, rue St. Dominique, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens meubles et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meuble de ménage, etc.

Conditions : argent comptant,

D. LANOIX, H.C.S
Montréal, 6 août 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit—No. 3340.

James A. McShane, demandeur vs James McDermott, défendeur.

Le 15me jour d'Aout, 1885, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur 40 rue St. Patrick, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage. etc

Conditions, argent comptant.

J A RENAUD, H.C.S.
Montréal. 6 aout 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit—No. 3070.

Napoléon Dufour, demandeur vs Jules Martel, défendeur.

Le 15ème jour d'Août 1885, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, 197 rue Saint Dominique, en arrière, numéro 8, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets des défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions, argent comptant.

ISAAC HOGUE, H.C.S.
Montréal, 6 aout 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal. Cour de Circuit.—No. 3456.

Gilbert Pesant, demandeur vs Catherine Gagnon, défenderesse.

Le 15ième jour d'Aout 1885, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, numéro 75 rue Dubord, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions, argent comptant.

J. CAISSE, H.C.S.
Montréal, 6 aout 1885.

NAISSANCE

A WARE, MASS., le 26 juillet dernier, la Dame de L. F. Gareau, Inst., un fils.

DECES

Le 4 août courant, en sa résidence de St Jérôme, l'hon. J B Lefebvre de Villemure, notaire, ci-devant Conseiller Législatif pour la division des Mille-Iles.

Les funérailles auront lieu samedi à 9½ hrs, en l'église paroissiale de St-Jérôme.

Parents et amis sont invités à assister sans autre invitation.

SIR CHARLES TUPPER

Ottawa, 6—Sir Charles Tupper est attendu à Rimouski samedi. Il se rendra immédiatement à la Rivière du Loup pour y rencontrer Sir John.

Riel fait sa soumission

Winnipeg, 5—Riel a rétracté ses déclaration contre l'église catholique, déclarations qu'il a faite pendant la rebellion, et il s'est de nouveau soumis à l'autorité ecclésiastique.

Il a signé une rétractation par écrit, que le Révd Père Fortier, de la cathédrale de St Boniface, a apportée hier avec lui à Régina.

Il est entendu qu'il est à préparer une rétractation plus formelle et plus détaillée, qu'il soumettra au Révd Père Fourmond, de St Antoine.

Tous les prêtres qui exercent le ministère dans le district de la rebellion ont signé un appel au pays pour demander des secours pour les Métis.

Chronique locale

Courses.—Le club de natation de Montréal aura ses courses annuelles samedi après-midi, à l'Ile Sainte-Hélène.

Ile Ste-Hélène.—A dater de ce soir, le dernier voyage du bateau entre l'île Sainte-Hélène et la ville se fera à 7 heures au lieu de 8.

Une vérité—Ce n'est pas la forme du visage qui fait la beauté, mais c'est l'éclat du teint. C'est ce qui explique la vogue immense de cette eau de toilette vendue par tous les pharmaciens sous le nom de " Lotion Persienne." —3j8

Prix.—Demain soir, à 8 heures, se fera à la Hope Coffee House, la distribution des prix gagnés au pique-nique des boulangers.

—MM. Cardinal et Corriveau si bien connus du public qui aime à fumer un bon cigare, viennent d'ouvrir leur magasin au No 1654, rue Notre-Dame. —3a4i

Fromage.—Dans les trois premiers jours de cette semaine, on a expédié de Montréal à Liverpool, via New-York, 80,000 boîtes de fromage.

Efficacité—Le seul remède qui soit efficace contre les boutons et autres éruptions de la peau c'est la "Lotion Persienne".
j. 1er août.

Camp.—Le matériel de la batterie de campagne est prêt pour le campement. Il sera expédié dans quelques jours aux terrains de l'expédition.

Nouveautés américaines.—Encriers de tous genres, Etagères pour plumes, Papeterie, Livres blancs, Cartes à jouer, Encre à écrire, Pince-notes, Pique-notes, Carnets de poche, Impressions et relieures. Importations sur commandes de livres publiés en Europe. Articles de Paris. Telephone 1183,

FLAVIEN J. GRANGER.
Papetier, 13 Côte St Lambert,
23-mj-n-o Montréal

—M. R J Latimer, 81 rue McGill, dont nous publions l'annonce ailleurs a un des plus grands assortiments d'instruments d'agriculture, machineries, wagons de fermes, buggies, etc, moissonneuses de Cossett et la célèbre lieuse Chatam à deux chevaux.

Les acheteurs ne peuvent faire mieux en allant voir MM. Lartimer qui a une longue expérience dans les instruments d'agriculture et qui fournit la plus grande partie de la province de Québec.

MOUSSELINE FLEURIE et de COULEURS

Pour costumes de soirées et de promenades à

5 Cts.

—AU—

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

647 et 649 RUE STE CATHERINE

AUX DEUX BOULES D'OR.

Concert au jardin Viger.—Ce soir, la Bande de la cité (65me) exécutera le programme suivant :

PROGRAMME

1 marche " King of terror "..... Willi am
2 valse " Dolorès "..... Waldteufe
3 Polka " Old China "..... Coote
4 Ouverture "STRADELLA" ..... Flotow
5 Marche "Retour des volontaires du Nord-Ouest"..... C. Doucet
6 Valse "Fleurs du printemps"..Bousquet
7 Lancier " Les Voltigeurs de la 32me "..... Planquette
8 Galop " Le coursier "..... Gobbaerts
Vive la Canadienne.
God save the Queen.
Au cas de pluie, concert demain.

Arrestation.—Depuis longtemps les détectifs Neagly et Lapointe, étaient à la poursuite des coupables, et ce n'est qu'hier soir qu'ils ont pu les capturés, ce sont E Massicotte et frère, accusés de vendre l'eau minéral de St Léon, qui guérit toutes les maladies, telles que : Choléra, Dyspepsie, Constipation, Rhumatisme, maladie du foie, des rognons, Gravelle, Goutte, etc, etc., cette eau est agréable au gout.

E MASSICOTTE ET FRERE
217 rue Ste Elizabeth, Montréal.
Téléphone No 810.

CHEMIN DE FER DU

Grand Tronc

DU CANADA.

On a besoin de Traverses (*Ties*) de Chemin de Fer.

CHENE BLANC, MÉLÈZE (TAMARAC), PRUCHE, (Hemlock) et CÈDRE pour être livrés durant l'hiver 1885-86.

Pour plus de détails et blancs d'applications s'adresser à

JOHN TAYLOR,
Gardien général des magasins.
Chemin de Fer du Grand-Tronc, Montréal

Les soumissions devront être adressées au soussigné le ou avant LUNDI le 31 AOUT.

JOSEPH HICKSON
Gérant-Général.

Département des magasins,
Montréal, 1er aout 1885. 4s-1ps-1a

Avis de Faillite

Dans l'affaire de PROSPERE LAPIERRE, de St. Hyacinthe, P. Q,

Des soumissions seront reçues jusqu'à MERCREDI le 12 AOUT courant, pour l'achat dans un lot ou séparément du stock et des créances appartenant au failli savoir :

Stock de Ferronneries	$2237 31
Ameublement	245 75
Créances	71 44

Le stock et les livres peuvent être examinés au magasin du Failli à St. Hyacinthe.

Le plus basse soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

S.